

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 avril 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Carine MICHEL secrétaire de séance, et décide d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité - Convention avec l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Besançon et l'Etat afin de mettre en place la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :
 - signer la convention relative à la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité,
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

4. Budget Primitif 2019

M. le Maire indique que 2019 sera une année marquante pour Besançon et son Agglomération, bientôt Communauté Urbaine.

Le budget 2019 prévoit ainsi :

- Une stabilité de taux communaux de fiscalité pour la 8^{ème} année consécutive (et la 10^{ème} pour la taxe d'habitation)
- Un renforcement exceptionnel de l'investissement, de 6 M€
- Le maintien d'une situation financière saine, maîtrisée dans la durée qui permet aujourd'hui de desserrer légèrement la contrainte en fonctionnement, tout en maintenant les efforts de gestion et en restant dans le cadre fixé par la contractualisation avec l'Etat.

M. le Maire rappelle ensuite que depuis dix ans, la Ville a investi environ 581 M€ dans la création, la rénovation et le développement de ses équipements.

Puis il décline les grands axes du budget :

- La promotion du Sport et la pratique de tous les sports,
- Les aménagements urbains,
- L'Enseignement supérieur, en lien avec l'Agglomération,
- Une politique culturelle dynamique et diversifiée,
- La proximité avec les habitants, avec une enveloppe d'investissement doublée,
- La famille, l'enfance et la jeunesse avec plus de 42 M€ pour 2019 (le poste budgétaire le plus important),
- Le soutien au CCAS,
- Le renforcement de la Police Municipale,
- Le nouveau projet de renouvellement urbain sur Planoise,
- La dynamisation du centre-ville,
- La transition énergétique et écologique : développement des énergies renouvelables, sensibilisation au développement durable et à l'éco-citoyenneté, et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

M. le Maire salue ensuite la mobilisation collective de l'équipe municipale pour la mise en œuvre du projet de mandat, au service des habitants et de la Ville. Il conclut en déclarant que le budget 2019 était à l'image de la Ville de Besançon : solidaire, innovant et dynamique.

Puis M. LOYAT annonce que le budget général 2019, tous budgets confondus, s'établit à 188,5 M€, soit une quasi-stabilité par rapport à 2018 à périmètre constant (188 M€).

Il explique que cela représente 51,4 M€ de dépenses d'investissement (contre 48 M€ en 2018) dont 38,3 M€ de dépenses d'équipement, et 137,2 M€ de dépenses de fonctionnement (contre 140 M€ en 2018).

Puis il rappelle que la Ville de Besançon a un niveau d'épargne brute par habitant supérieur à la moyenne des villes de même taille, un niveau d'investissement plus haut (+ 41 € par habitant en 2017), tout en présentant un niveau d'endettement plus bas que la moyenne, de 115 € de moins par habitant sur la base des données 2017.

Il explique que les dotations de l'Etat représentent 23 % des recettes de fonctionnement, et que 53 % proviennent de la fiscalité directe. Les services publics facturés (cantines, piscines...) ne pèsent que pour 10 % dans les ressources, par choix d'une modération tarifaire.

M. LOYAT souligne aussi le renforcement de l'investissement qui est permis grâce à la consolidation de l'épargne, mais également par la mobilisation continue de recettes propres : le niveau des dépenses d'équipement se monte à 38,2 M€, soit 3 M€ supplémentaires par rapport à 2018 (et 6 M€ par rapport à la prospective).

Enfin il évoque le très léger ré-endettement, de 0,6 M€ maximum, qui est prévu, alors que parallèlement, la Ville s'est désendettée de 7,3 M€ en 2018. La Ville reste donc bien en-deçà de sa trajectoire en termes d'encours de dette.

En conclusion, M. LOYAT indique que 2019 confirme donc une fois de plus que maîtrise budgétaire et ambition ne sont pas contradictoires.

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 4 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de voter le Budget primitif 2019 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive, les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances (budget voté par nature) et au document comptable,
- de confirmer au titre de l'exercice 2019 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 8

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

5. Fixation des taux de fiscalité directe pour 2019

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre), le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2019 comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019	Evolution
Taxe d'habitation	22,28 %	22,28 %	0,00 %
Taxe foncière sur le bâti	25,64 %	25,64 %	0,00 %
Taxe foncière sur le non bâti	26,37 %	26,37 %	0,00 %

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 8

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 - Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités et résultats prévisionnels des transferts de charges 2019 relatifs aux transferts des compétences :

- voirie, parcs et aires de stationnement,
- réseaux de chaleur et de froid urbains et concessions de la distribution publique de gaz et d'électricité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

7. Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Dispositions spécifiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités et résultats prévisionnels des dispositions spécifiques relatives :

- aux emprunts affectés,
- au dispositif de soutenabilité (avec l'engagement qu'un nouvel examen de la situation financière des communes susceptibles de bénéficier du dispositif ait lieu courant 2021 pour celles qui en feraient la demande),
- au bonus état de chaussée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Sedia - Vie sociale - Représentations

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le principe de l'évolution du capital de sedia,
- d'approuver la non-souscription de la Ville à l'augmentation de capital, dans le cadre d'une approche globale du bloc grand-bisontin portée par la CAGB,
- d'autoriser M. BODIN et M. SCHAUSS, élus représentant la Ville au conseil d'administration de sedia, à :
 - o voter en faveur des décisions relatives à l'opération d'augmentation de capital et la modification des statuts qui en résulte,
 - o signer le pacte d'actionnaires,
- de mettre fin à la désignation de M. SCHAUSS en tant qu'élu représentant la Ville, pour permettre à la CAGB de le désigner à cette fonction, dans le cadre de l'évolution de la répartition des sièges entre Ville et CAGB au conseil d'administration de sedia. Cette décision sera effective lors de l'instance sedia qui statuera sur ce point.

M. BODIN (2), M. SCHAUSS, M. FOUSSERET et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 5

9. Adhésion à la centrale d'achats régionale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'adhésion de la Ville de Besançon à la centrale d'achat régionale,
- d'en approuver ses statuts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

11. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 7 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création de 7 postes de Gardiens de Police Municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

12. Liste des emplois permanents et non permanents à la Ville de Besançon au 1^{er} janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les listes des emplois permanents et non permanents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13. Désaffectation d'un bien (bâtiment Micaud) de la compétence Promotion du tourisme - Retour dans le patrimoine de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de constater que le bâtiment Micaud ne sera plus affecté à l'exercice de la compétence communautaire «Promotion du tourisme» à compter du déménagement de l'Office du Tourisme à l'Hôtel de Ville,
- de constater, par conséquent, le retour de ce bien dans le patrimoine de la Ville de Besançon, dans les conditions énoncées dans le rapport,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document intervenant dans le cadre de cette restitution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

14. Demande de renouvellement de l'habilitation du service commun d'Archéologie préventive de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de demande d'habilitation du service commun d'archéologie préventive de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette procédure de demande d'habilitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

15. Approbation du règlement intérieur de la salle Gavroche de la Maison Victor Hugo

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de règlement intérieur de la Salle Gavroche de la Maison Victor Hugo.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

16. Direction Citadelle - Demi-journée soigneur - Règlement de l'activité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider le règlement de l'activité «Demi-journée soigneur» joint en annexe de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Congrès - Attribution de subventions - 2^{ème} répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les cinq subventions suivantes :

- 300 € pour le laboratoire Logiques de l'Agir (E.A. 2274)
- 500 € pour le laboratoire ISTA et la MSHE Ledoux
- 500 € pour le laboratoire FEMTO ST / Département mécanique appliquée
- 800 € pour le laboratoire Utinam et Département de chimie de l'IUT
- 800 € pour le laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'Université.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

18. Subventions à des associations culturelles - Première attribution 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de soutenir pour cette première session d'attribution 2019, 78 projets et activités de 69 associations et structures culturelles différentes pour un montant total de 491 924 € :

- 39 projets au titre du dispositif 1 - Soutien aux projets, pour un montant de 247 050 €

M. SCHAUSS et M. DEVESA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- 33 projets au titre du dispositif 2 - Soutien aux pratiques, pour un montant de 165 000 €

Mme LEMERCIER, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- 6 projets au titre du dispositif 3 - Soutien à l'enseignement musical, pour un montant de 79 874 €

M. VAN HELLE, M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

- d'autoriser les versements à ces organismes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

19. Institut Supérieur des Beaux-Arts - Les 2Scènes, Scène Nationale de Besançon - Subventions d'équipement et fonctionnement 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement suivantes :

- 1 452 600 € à l'EPCC ISBA,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. CURIE, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme MAILLOT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

- 2 007 200 € à l'EPCC Les 2Scènes,

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT (2), M. MORTON, Mme POISSENOT, Mme WERTHE (2), M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

20. Convention de partenariat 2019-2021 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2019-2021 avec le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté,
- d'attribuer au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 320 € pour l'année 2019,
- d'approuver les modalités de versement de cette subvention selon les termes mentionnés dans la convention de partenariat.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

VIE DES QUARTIERS

21. Aide aux Temps Libres (ATL) - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Avenant à la convention signée avec la CAF du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant à la convention «Aides au Temps Libres (ATL) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)» à intervenir avec la CAF du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant,
- d'autoriser l'encaissement des montants notifiés par la CAF, dans le cadre de la convention initiale et de l'avenant de prorogation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

22. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financements 2019 - 1^{ère} répartition des subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation 2019 du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse et les financements correspondants,
- d'approuver le versement d'un acompte de la subvention CEJ 2019 aux 10 associations bénéficiaires, soit :
 - la somme totale de 15 316,87 € au titre du Volet Enfance,
 - la somme totale de 327 625,79 € au titre du Volet Jeunesse,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et encaisser les subventions CEJ 2019 attendues de la CAF pour les activités municipales.

Mme ZEHAF (2), M. DAHOUI, M. BIZE, M. CHALNOT, M. VAN HELLE, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

23. Maisons de quartier associatives - Subventions de fonctionnement 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2019 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :
 - subvention d'un montant total de 174 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
 - subvention d'un montant total de 172 000 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant total de 239 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant total de 155 000 € à la MJC Palente,
- d'approuver les modalités de versement de ces subventions selon les termes mentionnés dans la convention-cadre,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer avec chacune des 4 structures associatives les avenants correspondants.

M. DAHOUI, M. BIZE et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

24. Vie Associative - Première attribution de subventions 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'attribution de 30 subventions, d'un montant total de 88 700 € accordées à des associations, dans le cadre de la première attribution des subventions 2019,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la Maison de Velotte et le Comité de quartier Saint-Claude.

M. CHALNOT, M. LOYAT, Mme ZEHAF (2), Mme VIGNOT et Mme DALPHIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

25. Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUDique Bisontin (CLUB)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 000 € au Collectif LUDique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} édition du Festival LUDINAM à Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

26. Conventions Association pour le Lien, l'Entraide et le Droit à la Différence (ALEDD) - Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC) - Attribution de subventions de fonctionnement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2019 :
 - d'un montant de 16 000 € à ALEDD,
 - d'un montant de 3 000 € au COPC,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de subvention correspondantes.

M. ALLEMANN, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

27. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 20 ans de la Maison de Velotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Maison de Velotte,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

28. Le Refuge - Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 800 € à l'association «Le Refuge» pour son projet de développement des activités à destination des jeunes qu'elle accueille.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

29. Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Observatoire national de la laïcité et l'Observatoire régional de la laïcité de Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et les deux observatoires,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

30. 60^{ème} anniversaire de jumelage Besançon - Fribourg-en-Brisgau - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € au Chœur Schütz,
- 3 000 € à l'association Consonances,
- 350 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

31. Attribution d'une subvention pour un projet international

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à la MJC de Palente.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

32. Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 440 € au Lycée Haag,
- 520 € au Collège Voltaire,
- 680 € au Lycée Pasteur.

M. BIZE, M. SCHAUSS, Mme FALCINELLA, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2) et M. DUMONT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

33. Restauration scolaire - Lancement d'une étude portant sur l'extension de la capacité d'accueil

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider le principe d'une étude portant sur l'élargissement de la capacité des accueils périscolaires du midi avec repas et prenant en compte la totalité du process de restauration scolaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

ÉDUCATION

34. Education - Petite Enfance - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

35. Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 3 subventions pour un montant total de 4 437 € :

- 1 548 € à l'école élémentaire de la Butte,
- 2 295 € à l'école élémentaire Helvétie,
- 594 € à l'école élémentaire Jean Zay.

M. DAHOUI, Mme THIEBAUT (2) et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

36. Versements d'avances sur subventions aux associations inscrites au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement des avances sur subventions à l'Antenne Petite Enfance et la Maison Verte de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour l'année 2019.

Mme ZEHAFF (2), élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

PETITE ENFANCE

37. Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023 au titre du Fonds d'Intervention Régional, secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

HYGIENE-SANTE

38. Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Grand Besançon.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

SPORTS

39. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

40. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 7 000 € au titre du programme «Manifestations sportives»

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- 23 650 € au titre du programme «Animations»

M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI, M. FAGAUT, M. CHALNOT, M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

- 1 500 € au titre du programme «Sport de Haut Niveau»

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les nouveaux Contrats de Développement Sportif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

41. Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2019 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'ANRU, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Union Européenne, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2019, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

42. Rénovation énergétique de 5 gymnases - Procédure de conception-réalisation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement d'une procédure de conception-réalisation,
- d'autoriser M. le Maire à verser la prime aux candidats qui seront admis à remettre une offre,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

43. Jardin des Sciences - Lancement de l'opération - Constitution du jury du concours de maîtrise d'oeuvre - Conditions de dépôt des listes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement des études et du concours de maîtrise d'oeuvre,
- de fixer à quatre au maximum le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- d'approuver la composition du jury de concours,
- de créer la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'oeuvre du Jardin des Sciences,
- de fixer les conditions de dépôt des listes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir l'opération, et les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

44. Jardin des Sciences - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de faire application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de Jardin des Sciences.

Titulaires	Suppléants
Mme Anne VIGNOT	Mme Françoise PRESSE
Mme Karima ROCHDI	M. Yannick POUJET
M. Dominique SCHAUSS	M. Frédéric ALLEMANN
M. Nicolas BODIN	M. Christophe LIME
M. Pascal BONNET	Mme Catherine COMTE-DELEUZE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

45. Espaces verts - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

46. Bâtiment sis 2 Place de la Première Armée Française - Déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la désaffectation par anticipation du bâtiment, à compter du déménagement de l'Office de Tourisme,
- de décider le déclassement de l'immeuble du domaine public à compter de cette même date.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

47. Bâtiments municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux,

- de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux d'accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

48. Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles 2019 - Programme de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2019, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VOIRIE

49. Transfert de la compétence Voirie - Apurement, sur l'exercice 2019, de certaines dépenses et recettes relatives à 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la prise en charge, sur l'exercice 2019, par la Commune, des dépenses et recettes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CONTRAT DE VILLE

50. Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 1^{ère} programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver, pour chacun des volets, la première programmation du Contrat de Ville 2019 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel, pour un montant total de 389 650 €,

	Elus intéressés ne prenant part ni au débat, ni au vote	Vote
Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance	Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme DARD, M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT, Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE, Mme POISSENOT	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12
Volet Education, Parentalité, Jeunesse	Mme LEMERCIER, M. DAHOUI, M. BIZE, M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme MICHEL (2)	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11
Volet Sport	M GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI, M. FAGAUT, M. CHALNOT	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5
Volet Culture et Expression artistique	M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT (2), M. CURIE, M. DUMONT, M. POULIN, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF (2), Mme ROCHDI	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 15
Volet Santé et Accès aux soins	Pas d'élus intéressés	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Accès aux droits sociaux	Mme FAIVRE-PETITJEAN	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Volet Accès à l'emploi, insertion, accès à la formation et Développement économique	Mme COMTE-DELEUZE	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Volet Lutte contre les Discriminations et égalité femmes/hommes	Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme DALPHIN, Mme DARD, M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ZEHAF (2), M. CHALNOT	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12
Volet Participation des habitants et lien social	Pas d'élus intéressés	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Valeurs de la République	Pas d'élus intéressés	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :

- signer les conventions annexées au rapport ;
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

51. Contrat de Ville - Convention-cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars - Avenant n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :

- solliciter la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- signer l'avenant n° 1 annexé au rapport,
- prendre toutes les dispositions, signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

52. Cession à la Société Score Audit Conseil de places de parking au sein de l'espace industriel de Palente

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette cession,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

53. NPNRU - Acquisition de l'ancienne station Oil France 3, rue du Luxembourg - Modification de la délibération du 28 juin 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la modification du prix d'acquisition de la station Oil France : 65 750 € au lieu de 62 775 €,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

54. Motion Coquelicot déposée par les groupes : Europe-Ecologie Les Verts et Société Civile ; Parti Communiste Français - Front de Gauche ; Socialiste et Société Civile Républicaine

«La Ville de Besançon engagée dans la démarche zéro phyto bien avant et au-delà de l'application de la loi Labbé a décidé lors du dernier Conseil Municipal de signer la charte contre les perturbateurs endocriniens. C'est bien dans un esprit de cohérence de l'action publique menée à Besançon qu'elle propose de soutenir l'Appel des Coquelicots par cette nouvelle motion.

Attendu que :

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant.

Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.

Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années.

L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...).

Les professionnels, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...).

Sans fonds dédiés, ce sont les agriculteurs qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes.

Les fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché.

Dans ses domaines de compétences respectifs, la Ville de Besançon, consciente des risques liés à l'usage de pesticides, a décidé d'agir.

Le Conseil Municipal de Besançon :

Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.

Demande au gouvernement et à l'Assemblée Nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole. Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Rejoignez l'appel : <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 élus n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 26

La séance est levée à 20 h 10.

Hôtel de Ville, le **11 AVR. 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le **11 AVR. 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte, nous avons le quorum. La secrétaire de séance est Carine MICHEL. J'invite tous les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à le signaler lors de l'examen des rapports.

En ouvrant cette séance, je veux avoir une pensée pour trois personnes : tout d'abord, Norbert DUQUET, ancien Conseiller Municipal de cette ville et qui est décédé il y a très peu de temps, Catherine BENECHET qui était une ATSEM en activité à la Ville de Besançon, et aussi une figure politique dans le département en l'occurrence Guy LAZAR, 60 ans, qui était le Secrétaire départemental du Parti communiste, et qui est donc décédé dernièrement. Je voudrais, au nom du Conseil Municipal, adresser toutes nos condoléances à toutes leurs familles.

Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : J'imagine qu'il n'y a pas de remarques. C'est donc adopté.

M. LE MAIRE : Vous voulez donc dire quelque chose sur le point 3. Non, non, mais attendez, il n'y a pas de propos liminaires, donc je vous fais confiance, nous sommes bien d'accord, il n'y a pas de propos liminaires. Si cette confiance n'était pas respectée, ce serait la dernière fois où je vous donnerais la parole. Allez-y.

M. Jacques GROSPERRIN : J'avais le sentiment quand même que suite à notre rencontre, vous alliez décider, d'ailleurs depuis les derniers Conseils Municipaux, vous aviez fait des propos liminaires, nous avons enchaîné également, et j'avais trouvé que c'était plutôt intéressant d'ailleurs. On en avait fait chaque fois. Moi, ça me paraît important, dans le cadre de la démocratie, puis peut-être dans le cadre à un moment où, pas simplement les Bisontins mais les Français s'interrogent sur la proximité des élus. En plus, dans les propos que je voulais vous présenter, et que je présenterai peut-être par la suite, j'arriverai à les raccrocher, vous vous en doutez bien.

M. LE MAIRE : Oh, je vous fais confiance !

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez raison de me faire confiance. Et je pense que ça pouvait être intéressant parce que ce n'était en rien polémique. C'était plutôt pour rendre hommage à votre dernier budget. J'ai trouvé que c'était plutôt intéressant. Je le ferai après, mais ce qui est compliqué, c'est que vous nous limitez dans le temps. Donc c'est ça la difficulté. Donc moi je regrette tout simplement car on s'était mis d'accord sur un ensemble de choses...

M. LE MAIRE : Non !

M. Jacques GROSPERRIN : ... vous ne respectez pas votre contrat. Vous me l'aviez dit, quatre minutes de propos liminaires, c'était ce qui était entendu. Bon, j'en prends acte.

M. LE MAIRE : Non, je vous avais dit dans mon bureau que quand il y avait des sujets comme les gilets jaunes, des sujets d'actualité vraiment très, très forts, que je donnais la parole à tout le monde. Là, ce n'est pas le cas ce soir. S'il y avait une autre occasion de le faire, ce n'est pas un refus définitif puisque que je sais bien que vous êtes assez habile -et c'est normal- pour vouloir placer vos propos quand vous le souhaitez. La dernière fois où nous l'avions fait c'est parce qu'il y avait des problèmes avec les gilets jaunes, il y a eu d'autres sujets, et j'avais dit que je le ferais. Mais je n'ai jamais empêché personne de parler ici. D'ailleurs, je ne le pourrais pas, puis ce n'est pas ma façon de faire».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 3

Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité - Convention avec l'Etat

«**M. LE MAIRE** : Je pense qu'il n'y a pas vraiment de questions par rapport à cela. Ce rapport est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 4

Budget Primitif 2019

«**M. LE MAIRE** : On passe donc maintenant au budget (*Diffusion d'une vidéo*).

Donc c'est la huitième année consécutive où il n'y a pas d'augmentation d'impôts pour la taxe foncière, et la dixième pour la taxe d'habitation. Une petite animation faite par notre service Communication' que je remercie est diffusée. À quoi sert ce budget ? À célébrer par exemple l'année du sport : 15,7 M€ dédiés aux pratiques amateurs, pratiques sportives, les Torcols -beaucoup d'entre nous y étaient-, la création de la base de sports de plein air des Prés de Vaux, le complexe nautique c'était à la piscine de Chalezeule. Je pense qu'on pourra mettre cette vidéo sur le site de la Ville. Je me retourne vers le Service Com', mettez tout ça sur la page de la Ville, comme ça, vous pourrez la revoir une nouvelle fois. Vous voyez, là il faut ne pas confondre vitesse et précipitation. Là, on est un peu dans la précipitation.

Merci, c'est un peu rapide mais très complet. On le mettra sur la page Facebook, sur les réseaux habituels, sur le site de la Ville, et vous pourrez donc effectivement le regarder à nouveau, et l'utiliser bien sûr si vous le souhaitez.

Donc on va passer au budget primitif 2019. Ce budget, c'est effectivement le 18^{ème} budget que je présente ici donc au Conseil Municipal. C'est un budget qui est marqué encore cette année par le volontarisme et je crois pouvoir même dire, par une véritable audace car il ne marque pas une fin. Ce budget se veut un budget qui va permettre de continuer l'action que nous avons engagée depuis, en ce qui nous concerne 2014, et en ce qui concerne beaucoup d'entre vous, depuis 2001. Donc ce budget 2019, ce n'est pas une fin mais c'est une étape de plus dans le développement de notre Ville et dans le renforcement de son attractivité. 2019 sera encore une année de grands projets, une année de grands événements qui marqueront Besançon et son Agglomération -bientôt notre Communauté urbaine puisque j'espère que le 1^{er} juillet, nous pourrons, tous ensemble, dire que nous sommes dans une Communauté urbaine-.

Alors tout cela est guidé par une conviction profonde de l'équipe que je conduis, la conviction que Besançon peut marquer sa différence grâce à ses atouts multiples et en affirmant son identité propre pour continuer à accroître la qualité de vie et notre rayonnement. J'ai envie de dire -ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je l'ai vu dans une Ville amie dans le Sud-Ouest- : «*Besançon a tout*». Oui, alors on a des atouts, et puis on a de tout, parce qu'effectivement on a tout ce qu'il faut pour vivre heureux dans cette Ville. On va donc continuer, cette année qui vient, comme nous avons toujours fait, avec sérénité, avec calme, avec volonté, d'avancer, mais aussi avec beaucoup de pugnacité.

Ce chemin que nous allons suivre, quel est-il ? C'est avant tout notre projet municipal au service des Bisontines et des Bisontins qui, à nos yeux, a la valeur d'un contrat. Ce contrat, c'est quoi ? C'est une vigilance permanente à la proximité, la préservation de l'environnement au service public, à la qualité de vie. Préservation de l'environnement, on en parle beaucoup, de la proximité. Vous savez que, par exemple, on va embaucher quatre personnes supplémentaires pour le ramassage de ce qu'on appelle les dépôts sauvages, 2 plus 2, et on va embaucher aussi sept nouveaux policiers municipaux. Ça correspond aux engagements que nous avons pris dans notre projet de mandat.

Et enfin on va continuer à parler du dynamisme et du positionnement de notre Ville. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, je ne me situe pas du tout dans la compétition avec d'autres villes. Chacun doit poursuivre son chemin tranquillement, avec détermination. Nous sommes différents, nous sommes complémentaires. Nous, nous ne sommes pas dans la critique, nous sommes dans la construction et nous continuons notre chemin.

Voilà, donc vous le verrez que dans ce budget, il y a des petits projets qui sont importants, des petits projets et aussi des grands projets et des rendez-vous importants qui vont rythmer toute l'année.

Nous avons pris des engagements qui là aussi ont été tenus. On avait pris l'engagement, c'était peut-être un peu utopiste d'ailleurs de dire : «On n'augmentera pas les impôts locaux pendant le mandat 2014-2020». Une autre liste avait dit : «On n'augmentera pas les impôts entre 2014 et 2020», ils étaient plus prudents que nous à la limite, sauf s'il y a des événements extérieurs qui nous y obligerait. Donc il y a eu des événements extérieurs, ça a été la baisse des dotations, mais malgré cela nous avons tenu le cap et nous n'avons pas augmenté les impôts pendant 8 années consécutives pour la taxe foncière -donc ça fait plus d'un mandat- et pendant 10 années pour la taxe d'habitation, même si aujourd'hui, effectivement, un certain nombre d'entre nous ne la paie plus. Donc les taux de fiscalité à Besançon respecteront l'engagement, le contrat que mon équipe et moi-même avons passé avec les Bisontines et les Bisontins, ils n'augmentent pas, ils resteront stables.

Et ensuite aussi un élément favorable, nous allons encore renforcer l'investissement qui augmentera de 6 M€ par rapport à ce que nous avons prévu initialement. C'est une des voies que nous avons choisi pour effectivement toujours aller plus loin.

Je rappelle que depuis ces 10 dernières années nous avons investi 581 M€ par la Ville de Besançon donc au service de l'économie locale, au service de l'aménagement de cette Ville.

Comment tout ça est-il possible sans augmenter les impôts ? Parce que d'abord notre situation financière est saine, elle est maîtrisée, Michel LOYAT le rappellera donc tout à l'heure. On a serré beaucoup les boulons en matière de fonctionnement, ce qui fait que maintenant on peut les desserrer à peine, un peu, puisque nous sommes restés dans le cadre de la contractualisation et que les efforts ont porté leurs fruits. Et puis donc je crois qu'il y a aussi un gros travail d'optimisation qui a été fait par les services et par les élus. Donc on n'a pas diminué la qualité de service, mais effectivement on a réussi à avoir une situation, une gestion saine, maîtrisée, avec un taux d'endettement -Michel LOYAT le rappellera tout à l'heure- qui est inférieur à celui de la moyenne nationale, et un taux d'équipement qui, lui, est supérieur. Michel y reviendra donc, chiffres à l'appui, puisqu'on investit plus par habitant que les villes de même taille, tout en étant moins endetté. C'est cela notre spécificité.

Au total c'est un budget de 188,5 M€, tous budgets confondus, que nous vous présentons ce soir. Il confirme l'inscription de Besançon dans une dynamique forte pour une Ville vivante, qui est une Ville entretenue, une Ville qui est attentive, une Ville où l'on doit bien vivre. C'est un des marqueurs forts, je vous le rappelle, de notre projet municipal.

Derrière le chiffre de 581 M€ que je citais tout à l'heure, il faut savoir qu'il y a eu des grands projets qui ont été faits sur Besançon, 581 M€ depuis 10 ans. Des aménagements connexes au tramway ont été réalisés par l'Agglomération, vous le savez ; ce sont Les Passages Pasteur, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Au passage, je veux dire quand même que le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en est aujourd'hui pratiquement à 65 000 visiteurs ; 65 000 visiteurs c'est plus qu'en une année avant que nous ne le fermions. On peut espérer vraiment raisonnablement que nous serons cette année au-delà des 100 000, j'espère peut-être même des 120 000 visiteurs, pour ce Musée qui est un véritable succès. C'est aussi la Maison de Services Au Public de Planoise, elle a aussi connu un tellement grand succès que je pense que nous devons envisager, dans les mois à venir, peut-être l'ouverture d'une autre MSAP sur le secteur Est de la Ville. Cela restera donc bien sûr à voir. La requalification de la gare Viotte, du quartier de la Viotte, le stade de rugby des Orchamps, la Maison Victor Hugo, nous allons terminer le pôle des Tilleuls, et nous allons aussi démarrer bien sûr, vous le savez, des travaux sur la place Olof Palme.

Voilà, donc tout cela a été fait pendant ces dernières années, pour un montant de 581 M€.

Mais Besançon c'est aussi, vous le savez, Proxim'Cité, ce sont, et nous en sommes très fiers, des bibliothèques gratuites, des musées avec des prix adaptés, une vie associative très, très forte, une restauration scolaire dans laquelle il y a de plus en plus de circuits courts, de plus en plus de bio, avec aussi la création d'un certain nombre de places supplémentaires -je crois que c'est 280 places, on a vu passer ça tout à l'heure, 280 places supplémentaires- ce qui ne règle pas totalement le problème des cantines, loin de là, mais nous sommes aussi en train de travailler, Yves-Michel DAHOUI travaille avec les services à la recherche de solutions alternatives. Et vous savez que nous avons aussi beaucoup avancé dans la construction de notre pôle métropolitain.

2019, vous le savez, sera placée donc sous le signe du sport. Vous l'avez vu aussi rapidement tout à l'heure, on va réouvrir le complexe nautique de Besançon Chalezeule, ce que l'on appelle tous ici «la plage de Chalezeule». C'est un grand projet de plus de 5 M€, mais aussi on va commencer l'aménagement de la base de sport de plein air aux Prés de Vaux, pour la relocalisation du Sport Nautique Bisontin -dernièrement beaucoup d'entre vous étaient à l'inauguration-, la salle des arts martiaux à Planoise, le nouveau skate parc indoor aux Torcols qui était très attendu et qui remporte un véritable succès, etc. La Ville va consacrer en 2019, en investissement et en fonctionnement, masse salariale comprise, 15,7 M€ à la promotion du sport et à la pratique de tous les sports, qu'ils soient publics, professionnels ou amateurs.

En termes d'aménagements urbains, la Ville porte par ailleurs des opérations phares et structurantes : l'aménagement du secteur des Prés de Vaux et du parc urbain qui sera terminé cette année, pour 2,8 M€ en 2019, des projets éco-quartiers aux Vaîtes et à Vauban, le pôle Viotte également, sont entrés depuis quelque temps déjà en phase opérationnelle. Il y a des obstacles, je le sais, mais nous réaffirmons là aussi notre ambition pour que ces quartiers soient des véritables éco-quartiers et notre exigence environnementale sera là aussi, comme toujours, très forte.

Il y a aussi le projet de Cité internationale des savoirs et de l'innovation qui est en train de se mettre en place à Saint-Jacques, puisque nous sommes en train de franchir une étape décisive avec le choix, je l'espère, d'un opérateur sur le site de Saint-Jacques.

Concernant l'enseignement supérieur, c'est un axe de mobilisation forte, vous le savez, en lien avec bien sûr la Région et en lien aussi avec l'Agglomération du Grand Besançon. Nous avons donc aménagé le siège de la ComUE et du CROUS qui va s'installer au mois de juin pour 2,3 M€ au BP. On va aussi travailler avec nos partenaires sur un programme d'ampleur inédite de 50 M€ pour rénover le campus universitaire de la Bouloie et en faire un campus du XXI^{ème} siècle, et non pas un campus du XX^{ème} siècle. Le Jardin des Sciences viendra compléter l'offre sur le quartier de la Bouloie, avec 500 K€ prévus dès 2019.

On va continuer à avoir une politique culturelle dynamique, le Musée des Beaux-Arts je l'ai dit mais c'est aussi et surtout le lancement des travaux au Musée de la Résistance et de la Déportation. Vous savez que nous sommes certains à considérer qu'il s'agit là pour nous d'une mission sacrée de faire en sorte que ce Musée de la Résistance et de la Déportation soit rénové pour qu'il réponde aux attentes que nous avons aujourd'hui d'expliquer où mènent effectivement la barbarie, le fascisme et la lutte contre celles et ceux qui ne nous ressembleraient pas. Donc c'est quelque chose de très important et j'y suis très attaché, vous le savez.

Concernant d'autres axes de nos interventions, la proximité, la qualité de vie, l'environnement sont au cœur même de toutes nos actions, vous le savez. Tout d'abord, nous avons, en 2019, doublé l'enveloppe spécifique d'investissement consacrée à la proximité. Celle-ci sera de 1,5 M€. Le choix a été fait de cibler la somme sur le renforcement de nos efforts en matière d'aménagement de pistes cyclables et de liaisons piétonnes dans les quartiers, et sur l'amélioration de la vie scolaire. C'est ainsi que ce qu'on appelle les ordinateurs de fond de classe, les quatre ou cinq ordinateurs ou six ordinateurs de fond de classe vont être totalement rénovés. On aura terminé le renouvellement à la fin de cette année.

En matière d'éducation et de jeunesse, c'est une de nos priorités depuis le début de ce mandat, vous le savez. On a augmenté de 230 places nos cantines. Ce n'est pas encore suffisant, il faut que nous puissions continuer à travailler. Et nous serons aussi heureux de terminer, pour la prochaine rentrée, les rénovations de l'école Dürer à Planoise et le lancement de la nouvelle école dans le quartier du secteur des Vaîtes. Notez un chiffre, au total la Ville consacrera à la famille, à l'enfance et à la jeunesse plus de 42 M€. C'est là notre plus gros poste budgétaire.

Nous confirmons, parallèlement, notre soutien au CCAS, à toutes ses actions : le CCAS partenaire historique et quotidien de la Ville qui continue à renforcer son action, par exemple dans le domaine de l'innovation sociale, du handicap ou du bien vieillir, avec des opérations -nous en avons déjà parlé- un «chez-soi d'abord», c'est comme ça que ça s'appelle, qui est une grande innovation qui permet de trouver des solutions aux personnes qui sont en grande difficulté. On va aussi continuer les opérations de renouvellement urbain, une opération très ambitieuse sur Planoise. C'est une des plus importantes de France, vous le savez, et Palente-Orchamps, 1 M€ donc pour le pôle des Tilleuls, et le début des travaux de la place Olof Palme.

Concernant le centre-ville et dans le cadre de l'opération «Cœur de ville», nous allons investir 1,5 M€ pour redynamiser le centre-ville, en plus de ce qui s'est fait hier en matière de circulation, avec la poursuite de renforcement des «Samedis Piétons», le réaménagement de la place du 8 Septembre, la réfection de la signalisation, et la refonte de plusieurs parcs, entre autres Granvelle, Saint-Amour et la place Jean Gigoux.

Au passage j'ai demandé à nos services d'être très vigilants et ils le sont -Delphine CLERC me l'a confirmé-. Trop de voitures stationnent sur les trottoirs partout en Ville, nous avons été certainement peut-être tolérants, mais maintenant je pense qu'un certain nombre de limites ont été dépassées donc j'ai donc demandé que l'on devienne intransigeant par rapport aux voitures sur les trottoirs qui gênent les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les cyclistes. Donc n'attendez pas de mansuétude de la part de la Ville par rapport à ça ainsi que ce qu'il se passe autour de la place Granvelle ou sur le quai Veil Picard. Sachez que lorsqu'on est garé là on prend de gros risques, et le risque d'amende. Donc je vous préviens, ce n'est pas très populaire mais enfin je pense que c'est aussi attendu par beaucoup d'habitants de cette Ville.

Et puis on va aussi, et c'est très important, confirmer notre engagement et notre implication dans la transition énergétique et écologique dans la lutte contre le changement climatique. On parle de développement entre autres des énergies renouvelables par la sensibilisation au développement durable et à l'écocitoyenneté pour la préservation des espaces naturels et la biodiversité. Nous sommes heureux effectivement d'être capitale française de la biodiversité et je veux dire -je vais donner un seul exemple-, qu'il y a un programme très ambitieux de rénovation énergétique des gymnases pour 5 M€ qui va démarrer cette année avec le gymnase des Montboucons.

Voilà, j'ai essayé d'être assez rapide pour que Michel puisse présenter les chiffres, et qu'ensuite on puisse donc débattre de ce projet qui est en résumé, vous le savez, un projet de mobilisation collective, de volontarisme et d'innovation, de réponse aux besoins du quotidien et des enjeux de demain, à l'image de notre Ville, et qui respecte nos engagements. J'insiste là-dessus, nos engagements de début de mandat de ne pas augmenter la pression fiscale par les taux communaux qui sont ceux que bien sûr nous maîtrisons.

Voilà, je passe donc maintenant la parole à Michel LOYAT qui suit cela très attentivement, et j'en profite aussi pour remercier les services financiers, les services de la Ville qui nous permettent d'avoir un budget qui soit présenté de façon simple et compréhensible.

M. Michel LOYAT : Je vais compléter cette présentation par une partie plus technique avec les principaux chiffres du BP 2019.

Tout d'abord, je voudrais revenir brièvement sur la comparaison de Besançon avec les villes de même taille, de la même strate, de 100 000 à 300 000 habitants. Alors vous le savez, ces ratios sont toujours à prendre avec précaution puisqu'il s'agit de moyennes concernant le panel et ils dépendent largement des choix de gestion des différentes communes, par exemple plus ou moins de régions municipales mais aussi de leur niveau d'intégration intercommunale. Il y a des différences significatives selon les villes.

Néanmoins, il est toujours intéressant de connaître la position relative de Besançon -c'est en bleu sur les graphiques- par rapport à ce que font les 34 villes de la même taille, donc entre 100 000 et 300 000 habitants, donc qui sont en orange ; c'est le panel.

Sur cette diapositive, vous avez une vision donc comparée de l'épargne brute en euros par habitant. Comme vous le voyez, la Ville conserve un niveau d'épargne brute par habitant supérieur et même assez nettement supérieur à la strate et même amélioré par rapport à 2010. 267 € par habitant en 2017, 284 € en 2018 donc en consolidation, contre 194 € pour la moyenne des villes en 2017. Et ça devrait logiquement donc augmenter. Cela tient aux efforts de maîtrise des charges de fonctionnement depuis plusieurs années. Sans doute avons-nous été plus réactifs, peut-être même plus efficaces que dans d'autres villes, alors même que le Maire l'a rappelé, nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité depuis 2011.

Autre élément intéressant dans la comparaison, la Ville garde, sur toute la période, un niveau d'investissement plus haut que la moyenne, niveau d'investissement renforcé en 2018, et qui le sera encore en 2019. Alors sur la première partie de période, il y avait un niveau assez exceptionnel pour la Ville de Besançon, on est revenu à quelque chose -je dirais- de plus normal.

Enfin, et c'est le troisième et dernier graphique en termes de comparaison, la Ville de Besançon présente un niveau d'endettement plus bas que la moyenne, de 115 € de moins par habitant, sur la base des données 2017. Ce classement devrait encore s'améliorer en 2018 avec le désendettement de Besançon, moins 60 € par habitant.

Ces trois éléments de comparaison : épargne brute, investissement, niveau d'endettement attestent que nous avons su conserver une situation financière saine, tout en nous inscrivant dans une vraie dynamique, même si, je le rappelle, cela n'a pas toujours été facile, car nous avons dû réaliser beaucoup d'efforts sur le fonctionnement dans tous les domaines, liés notamment à la baisse des dotations. Tout cela a constitué un socle solide pour la préparation du budget 2019.

Le budget 2019 s'inscrit à la fois dans la continuité, mais aussi dans une trajectoire de dynamisme pour l'avenir. Il est le reflet de choix faits en commun, à savoir les principaux choix, premier choix, et le Maire l'a rappelé, c'est la tenue des engagements en matière de limitation de la pression fiscale et la poursuite de la stabilité des taux communaux de fiscalité directe en 2019.

Deuxième choix, un allègement des efforts en fonctionnement. Cela a permis tout d'abord de poursuivre l'orientation retenue depuis le début du mandat pour les quatre priorités politiques que nous rappelons, budget par budget, donc éducation, politique sociale, politique de la Ville, la sécurité et la tranquillité publique. Et pour ces quatre priorités, leur budget a été stabilisé à périmètre constant voire augmenté alors même que pour les autres secteurs il y avait une baisse ces dernières années et parfois des baisses importantes de crédits. En 2019, en revanche, le desserrement des contraintes en fonctionnement, même modéré, a permis parallèlement de compléter les quatre priorités politiques par des choix budgétaires importants en faveur de la proximité, du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique, du sport, de la culture par exemple. Cela s'est traduit par une modulation affinée, appliquée de manière non arithmétique comme nous l'avons fait d'ailleurs dans les années précédentes, en préservant les petits budgets et en soutenant des opérations nouvelles ou apportant des compléments de crédit sur des secteurs prioritaires.

Troisième choix, celui d'un renforcement exceptionnel de l'investissement de 6 M€. Comme nous l'avons vu pour les Orientations Budgétaires, la prospective a fixé le niveau d'investissement pour le mandat à 32,2 M€ par an au Budget Primitif. En 2018, ce niveau avait été renforcé de l'ordre de 3 M€, et pour 2019 il a été décidé de fixer le niveau à 38,2 M€ soit 6 M€ de plus que ceux qui avaient été fixés dans la trajectoire initiale. Ce niveau d'investissement supplémentaire, de manière très significative, est rendu possible à la fois par la consolidation de l'épargne, sous l'effet de l'augmentation des dotations de l'État en 2018, et aussi sous l'effet du maintien de la maîtrise du fonctionnement, et puis par ailleurs de la recette exceptionnelle perçue dans le cadre du contentieux cuisine centrale, ce qui nous a permis d'ailleurs, en 2018, de nous désendetter de plus de 7 M€.

Le budget général 2019, tous budgets confondus, s'établit en mouvements réels uniquement hors gestion active de la dette et hors reprise des opérations de l'année précédente à 188,5 M€. Donc c'est une quasi-stabilité par rapport à 2018, puisqu'on était à 188 M€, donc 500 000 € simplement de différence.

Rappelons en effet que le budget annexe chauffage urbain a été transféré à la CAGB au 1^{er} janvier de cette année. Cela représente 51,4 M€ d'investissement contre 48 en 2018 dont 38,3 M€ de dépenses d'équipement hors dette donc, et 137,2 M€ de dépenses de fonctionnement contre 140 en 2018.

Le Budget Principal représente, lui, la quasi-totalité avec 187,7 M€ contre 187,1 en 2018.

Vous avez maintenant à l'écran une vision du Budget Principal. Il est une nouvelle fois marqué par de nombreux changements de périmètre détaillés dans le rapport, notamment liés au transfert de compétences à la CAGB. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 164,8 M€. Elles augmentent de 1,6 % à périmètre constant. Cette augmentation, légèrement supérieure à l'inflation prévisionnelle et à taux de fiscalité inchangé, s'appuie essentiellement sur la poursuite depuis 2018 des hausses de dotations de l'État attendues à + 1,3 M€ par rapport au BP 2018, essentiellement sur la dotation de solidarité urbaine. Le produit de la fiscalité directe représente, lui, 83,7 M€, soit 53 % des recettes de fonctionnement de la Ville. Elles augmentent de 2,2 %. La fiscalité indirecte est inscrite au budget primitif à hauteur de 8 M€. Les dotations de l'État s'élèvent à 35,7 M€, soit 23 % des recettes. Les subventions et participations reçues représentent 6,9 M€, et les autres recettes se montent à près de 20 M€, dont 17,2 au titre des services facturés.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 136,5 M€. À périmètre de compétences constant, elles augmentent de 1 % entre 2018 et 2019, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif de la contractualisation, donc 1,35 %, ce qui permet de garder une marge prudentielle nécessaire pour faire, le cas échéant, des décisions modificatives en cours d'année.

L'évolution des différents postes traduit l'allégement des efforts demandés en fonctionnement mais aussi notre choix de variations, je le répète, de variations non arithmétiques. Les dépenses de personnels permanents sont soit près de 67 M€, en augmentation de 1,1 % à périmètre constant, ce qui reste maîtrisé, tout en intégrant des priorités au titre de la Police municipale, ou encore, réouverture du Musée des Beaux-Arts, donc cette fois, en année pleine.

Le personnel vacataire représente 4,2 M€, il est stable. Les charges financières sont en baisse de 9 %, ce qui résulte d'un désendettement. Les subventions versées représentent 17,7 M€, et la subvention au CCAS est stable. L'Attribution de Compensation versée à la CAGB qui est une dépense figée et calculée en coût net représente, en 2019, 13,5 M€. Pour mémoire, en 2001 elle constituait une recette qui s'élevait à 21 M€ mais du fait des transferts réalisés donc on est passé de recettes à dépenses pour un montant de 13,5 M€.

Les dépenses et évolutions contraintes sont, elles, en baisse de 2 %, tandis que les crédits de fonctionnement de services se montent à 11 M€ et augmentent de 2 %.

Le niveau des dépenses d'équipement se monte à 38,2 M€ donc c'est 3 M€ supplémentaires, je le rappelle, par rapport à 2018, soit une augmentation de 9,2 %. Ce niveau permet la mise en œuvre d'une vraie ambition pour la Ville, pour l'avenir, tout en restant réalisable. Sur ce total, 23,5 M€ contre 19,1 en 2018 correspondent aux opérations individualisées, et 13,6 M€ contre 11,6 constituent les tranches annuelles, ce qui permet donc les travaux d'entretien, de proximité.

On voit, sur le graphique à l'écran, que ce renforcement de l'investissement est permis grâce à la consolidation de l'épargne nette qui représente 15,2 M€, mais également par la mobilisation des recettes propres et notamment les subventions attendues des partenaires, 3,4 M€, et les cessions immobilières pour 1 M€.

Le niveau d'emprunt nouveau prévu est fixé à 13,7 M€, soit un taux de financement par l'emprunt de moins de 36 %, pour un remboursement de capital de 13,1 M€, ce qui implique un très léger ré-endettement de 600 000 €. Rappelons qu'en 2018 il y avait eu au contraire un désendettement de 7,3 M€. 2019 confirme donc une fois de plus qu'il y a à la fois une maîtrise budgétaire et une ambition et que ce n'est pas contradictoire. J'en ai terminé avec la présentation.

M. LE MAIRE : Merci Michel. C'est justement pour une précision supplémentaire, pour bien redire ce qu'a dit Michel LOYAT, quand on dit par exemple : «Il y a des charges qui sont transférées à l'Agglomération, c'est pour ça que la Ville paye moins», je veux rappeler qu'effectivement il y a une allocation de compensation, et rappeler à l'assemblée -mais vous le savez certainement- que lorsque l'on transfère une compétence, lorsqu'on va transférer par exemple le Conservatoire, effectivement les dépenses imputables au Conservatoire l'année de transfert continuent à être payées par la Ville. C'est pour cela qu'une allocation de compensation positive aux alentours de 14 M€, tu disais Michel, est devenue négative, c'est-à-dire que chaque fois qu'on transfère, effectivement, on n'a plus les charges de personnel, la masse salariale baisse mais nous on continue à payer. Voilà.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi je voulais vous dire qu'on a véritablement décidé aujourd'hui, lors de ce dernier Conseil Municipal, budget en tout cas du Conseil Municipal que vous présidez aujourd'hui, je crois que c'est le 35^{ème} ou 36^{ème}, ça fait 36 ans que vous êtes là, depuis 1983. C'est quand même une carrière longue, ce n'est pas toujours facile, et vraiment je voulais vous rendre hommage pour la pugnacité, le travail que vous avez fait jusqu'à maintenant même si on n'est pas toujours d'accord. Et je pense que les habitants, en tout cas les Conseillers Municipaux et Adjointes le savent. Mais on peut très bien faire à l'image de ce qu'on a fait lundi soir en Agglo, faire les choses de manière très courtoise et pouvoir s'exprimer.

Moi, je tiens quand même à vous dire que je suis un petit peu surpris parce que c'est quand même la seule collectivité, je vous l'ai déjà dit, qui ne nous permet pas -vous l'aviez fait deux fois, je me suis dit la troisième fois on arrivera peut-être à une quatrième fois-. Bon, vous décidez de ne pas le faire, vous ne voulez pas qu'il y ait de débat. Je tiens quand même à vous rappeler qu'en 2014 nous avions fait 44,40 %, et vous, vous aviez fait 47,38. Nous étions à moins de 3 points. Et puis ceux qui sont absents aujourd'hui, là, d'ailleurs, avaient fait la différence.

Moi j'aurais aimé vous entendre condamner les violences policières qu'il y a eu ces semaines, les violences policières et des Gilets jaunes, de l'ensemble. Je pense qu'à un moment donné il y a des choses qu'on ne peut pas accepter. Ce qu'il s'est passé à Besançon, ce n'était pas une bonne image qu'on a eue de quelqu'un qui... alors je sais qu'il y a eu l'IGPN à ce jour qui a fait une intervention par rapport à l'IGPN qui a été mobilisée par le Préfet, je crois que c'est bien. On peut comprendre qu'à un moment donné, les policiers soient à bout de souffle, soient en situation difficile, etc., mais on peut quand même s'interroger sur ce qui s'est passé.

M. LE MAIRE : Monsieur le Sénateur, je vous demanderai de rester dans le sujet, parce que...

M. Jacques GROSPERRIN : Oui. J'aurais aimé...

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, attendez...

M. Jacques GROSPERRIN : J'entends bien.

M. LE MAIRE : Personne n'est dupe. Je vous remercie pour vos compliments teintés d'ironie en disant que je suis là depuis longtemps mais personne n'est dupe par rapport à tout cela. Je suis là depuis longtemps, et je suis, je vous rassure, en pleine forme. Vous savez donc déjà -et je vous demanderai quand même de rester sur le sujet- parce que si on veut parler effectivement, par rapport aux violences que l'on a pu constater ces derniers temps, je crois qu'il y a au moins quelques organisations politiques qui ont déclaré très clairement combien cela était inacceptable. Je n'ai pas entendu votre organisation politique au niveau national le faire, en tout cas, d'une façon très discrète. Et on ne va pas relancer ce débat-là. Je ne veux pas qu'il y ait ici effectivement des débats de politique nationale. Je ne vous laisserai pas dire que je vous empêche de parler, vous parlez, je vous dirai combien de temps en tout vous avez déjà parlé. Mais je vous demande, Monsieur GROSPERRIN, de revenir au sujet qui est le budget, s'il vous plaît, merci.

M. Jacques GROSPERRIN : Je reviens au sujet, mais très rapidement je conclus par rapport à cela, vous m'avez dit tout à l'heure que j'aurais bien l'occasion de le dire, j'aurais aimé entendre aussi cette politique intéressante sur la revitalisation à travers les transports, ce que vous aviez annoncé à la presse, mais qu'on n'a pas aujourd'hui. Je crois que ça aurait été intéressant. La reprise des Vaîtes, je crois que ça aurait été intéressant. Peut-être saluer aussi les étudiants en sociologie qui sont ici.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, je le ferai et je saluerai Monsieur LAFFORT et les étudiants.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais vous me laissez terminer s'il vous plaît... Vous êtes allé tellement vite au départ pour pouvoir à un moment donné nous couper l'herbe sous les pieds que...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

M. Jacques GROSPERRIN : ... vous n'avez pas eu le temps de le faire. Certainement, je ne sais pas, mais en tout cas, eux qui connaissent bien Dürckheim connaissent très bien le fait social, et je crois que c'est une manière de faire en tout cas qui peut être intéressante vis-à-vis de cela.

Alors moi, j'ai bien sûr différents types de questions vis-à-vis du budget. Oui, alors c'est vrai que la politique -vous me permettrez quand même de dire des choses-, c'est d'abord d'agir. Nul ne conteste, en tout cas dans ce budget, votre volonté d'agir pour la Ville et le Territoire et que le budget, c'est dans la transparence démocratique, la capacité à donner du sens à l'action publique.

Ce budget 2019 que certains présentent comme un budget de bilan va être l'occasion d'une clarification devant les Bisontins. Reconnaissez quand même, Monsieur FOUSSERET, que depuis votre ralliement à «En Marche», et en particulier depuis l'arrêté anti-mendicité, l'image qu'a donnée votre Majorité dite de programme a été pour le moins contrastée, pas toujours homogène. Peut-être aviez-vous sous-estimé ce phénomène qui a donné crédit à des dissensions très fortes, mal vécues par les habitants de notre Ville, qui appartient encore aujourd'hui à votre Majorité sur la base de ses convictions, et à quel niveau de constance. À chaque Conseil Municipal on sent qu'il y a quelques difficultés vis-à-vis de cela, et aujourd'hui, ce débat est légitime et respectable, tout du moins quand elle repose sur les convictions. Elle n'est pas démocratique s'il opère à mots couverts par presse ou réseaux sociaux interposés.

Ce vote du budget 2019 va donc être un moment important et de vérité pour chacun, devant les Bisontins, avec la symbolique forte qu'on y attache. La Ville a été au rendez-vous de la limitation des dépenses de fonctionnement imposées par la contractualisation. Vous ne pouviez pas faire autrement sans renier votre promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts locaux au cours de votre dernier mandat. Cette promesse, vous ne nous l'aviez pas formulée pour la Communauté d'Agglomération, bientôt Communauté urbaine, avec l'engagement des transferts de compétences, donc de charges de la Ville vers l'Agglomération qui s'y opposait. Vous l'avez fort bien dit, avec ce qui est transféré bien sûr mais en sachant que les dépenses augmentent, parce qu'à l'année où c'est transféré, les choses sont figées. C'est ainsi que le budget de la CAGB a subi une forme d'emballage des dépenses de fonctionnement. Notre intercommunalité se trouve actuellement, et l'Agglo étant dans une situation liée, je ne peux faire l'économie du contexte d'en parler.

Nous avons échangé lundi à l'occasion d'un débat intéressant et serein. Le budget de l'Agglomération, à un moment où nous allons passer en Communauté urbaine, ne manque pas de motifs d'inquiétude, d'incertitude. J'ai expliqué comment la technique a été faite. C'était une technique que je pouvais comprendre. Nous ne l'avons pas votée parce que les dépenses, parce qu'il faut en tout cas ne pas dépenser plus qu'on a, donc les économies ne sont pas là à ce jour. Tout le monde en convient et les incertitudes sur le devenir de la fiscalité locale accroissent le malaise. Dans ces conditions, il faut rester modeste sur le budget Ville de Besançon que vous nous présentez une nouvelle fois, comme à tous égards, exemplaire. L'évolution des compétences qui restent exercées par la Ville après transfert, en toute analyse dans le temps inopérantes. Elle interdit en tout cas de parler de stratégie vertueuse, parce que, apparemment, les bons chiffres de bon père de famille peuvent cacher parfois dans la réalité un cruel manque de dynamisme. Vous avez parlé tout à l'heure de petits projets, vous vous êtes repris en parlant de grands projets. Je pense qu'il est important...

M. LE MAIRE : Non, ce sont les deux.

M. Jacques GROSPELLIN : ... de dire les choses. Je termine. Enfin, parce que ce budget 2019 aux airs de bilan évite soigneusement les questions que se posent les Bisontins. Pourquoi le maintien d'un tel taux d'imposition alors que les compétences exercées ont considérablement diminué à l'instant T ? Je sais, avec transfert également. Pourquoi n'y a-t-il pas baisse des taux communaux en corrélation avec les transferts opérés. C'était notre engagement, rappelez-vous, en 2014, donc la baisse des impôts communaux au niveau de Besançon. Dites-nous ce qui peut s'y opposer, je peux l'entendre. Des coûts de fonctionnement difficiles à maîtriser à la baisse. Comment expliquer aux Bisontins qu'ils s'acquittent toujours du même montant alors que leur Commune n'exerce plus les compétences et que l'intercommunalité qui a récupéré ces compétences est en difficulté budgétaire.

Élus locaux comme nationaux, la question du pouvoir d'achat comme celle du juste prix du service public rendu doivent en permanence nous questionner. Avec France Urbaine, j'ai lu avec beaucoup d'attention, Monsieur FOUSSERET, la contribution que vous avez faite et les interventions à Toulouse, en tout cas, de la contribution au Grand débat de France Urbaine. Et au passage France Urbaine regrette d'avoir été très peu écoutée ces derniers mois. J'ai lu très attentivement vos propositions sur la fiscalité locale, dans le rapport à l'intercommunalité. Pour les Bisontins, vous pouvez nous rappeler ce que vous allez présenter ou proposer au Président de la République ?

Enfin, un rappel sur la mise en œuvre du budget dans la relation avec les compétences transformées. Nous devons veiller de façon attentive, très attentive, à ce que l'évolution des compétences et les transferts ne débouchent pas sur un éloignement technocratique pour les Bisontins des services qui impactent leur quotidien. À un moment où nous avons un énorme besoin de proximité, il nous faut être vigilants et cela n'a rien à voir avec le professionnalisme et les dévouements de nos services communaux comme intercommunaux, et comme vous, je tiens à les remercier aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Bien ! Merci beaucoup.

Concernant notre Majorité, d'abord, attendez de voir comment se passera le vote du budget. Premièrement ! Et puis, entre nous, laissez-nous régler nos problèmes ! Comme il y a toujours eu des dialogues, des débats entre nous, nous sommes une Majorité plurielle, nous restons une Majorité plurielle.

Et puis je ne sais pas comment vous expliquer, parce qu'en plus, vous savez très bien que ce que vous dites n'est pas juste, mais vous vous obstinez. Vous dites, j'ai noté : «Comment expliquer aux Bisontines et aux Bisontins qu'ils continuent à payer pour des compétences qui ont été transférées ?». C'est ce que vous avez dit. Je vous ai expliqué, et Michel LOYAT vous a expliqué que si effectivement c'était transféré, on continue à les payer, puisque la somme que nous consacrons à leur paiement, ses compétences, on la transfère à l'Agglo. On la transfère totalement. Vous voulez toujours faire passer des choses qui ne sont pas justes. Ce n'est pas juste de dire que, effectivement, c'est l'Agglomération. Vous voulez faire dire que l'Agglomération serait en difficulté, ce qui n'est pas le cas. Je rappelle que le taux d'endettement de l'Agglomération c'est aux alentours de 4 - 4,5. Vous voulez faire croire que c'est l'Agglomération qui paye à la Ville et que malgré ce que l'Agglomération paye pour la Ville, on ne baisse pas les impôts. On ne les baisse pas, parce que dans notre budget, entre ce que nous touchions comme Allocations de Compensation il y a quelque temps et aujourd'hui, il y a presque 35 M€ d'écart, que nous continuons donc nous à payer à l'Agglomération. Ça, vous le savez, vous voulez continuer.

Quant à ce -je suis très heureux que vous puissiez lire avec intérêt- je peux dire à France Urbaine, et je vous signale, vous le savez, que je vais rencontrer le Président de la République la semaine prochaine, avec une délégation pour représenter les contributions au Grand débat. Donc effectivement je serai avec un certain nombre de mes amis et de vos amis, puisque je pense à France Urbaine, il y a aussi quelque chose qui est bien, c'est qu'on ne fait pas trop de politique politicienne, on parle surtout de défense de l'intérêt général. Et c'est pour ça que je me sens très bien par exemple auprès du Maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC qui est notre premier vice-président, ou d'André ROSSINOT qui est le Président du Grand Nancy et d'autres. Voilà. Donc tout ce que vous dites là sera fait, et je pourrai aussi vous dire que, effectivement, dans un certain nombre de domaines, entre autres le domaine de la culture, nous avons reçu beaucoup de soutiens de la part de l'État, mais j'aurai peut-être l'occasion de vous le redire.

Mais de grâce, vous êtes un garçon intelligent Monsieur GROSPERRIN, alors ne continuez pas à dire que c'est l'Agglo qui paye pour la Ville. Vous savez très bien que ce n'est pas vrai. Vous savez que ce n'est pas vrai mais à chaque fois, c'est pour ça, je me suis que j'allais prendre la précaution de le dire en démarrant et qu'il n'oserait peut-être pas le redire. Eh bien si, il le redit quand même parce qu'il avait prévu de le dire. Donc ce que vous dites là n'est pas juste. J'affirme que cela n'est pas juste. Voilà.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais aussi, à cet instant, compléter les propos de Jacques GROSPERRIN. Dans un premier temps, en tout cas en préambule, permettez-moi simplement de m'arrêter dans ce rapport sur le Budget Primitif, en page 6, notamment sur l'évolution de la DGF. Vous constatez entre 2007 et 2012 une stabilité à 37 M€, et entre 2012 et 2018 nous sommes sur une baisse à 21 %, soit quasiment 10 M€ de moins sur la dotation forfaitaire donc sur cette période dont acte, on regardera qui présidait à cet instant-là.

Dans un premier temps, mon propos portera certainement sur la taxe d'habitation et notamment sur les propriétaires au sein de notre Ville.

Avant d'évoquer la taxe d'habitation, vous avez parlé tout à l'heure de la stabilisation durant votre mandat, de la taxe foncière, et bien sûr, on vous l'accorde, mais le taux à 25,64 était déjà tellement haut qu'il nous paraissait un petit peu compliqué pour vous et pour votre Majorité de pouvoir faire encore plus fort. Et Jacques GROSPERRIN vient de vous le rappeler, il y a eu ce tour de passe-passe que vous avez lié avec l'Agglomération. Vous n'en êtes pas d'accord, nous non plus par rapport à ce que vous pouvez évoquer, et Jacques GROSPERRIN a quand même rappelé aussi cette possibilité, en tout cas, qui était notre proposition en 2014, de baisser donc ce taux de fiscalité avec les transferts qui avaient pu opérer. C'est un choix différent du vôtre mais en tout cas il faut que vous acceptiez, en tout cas, les propos que l'on peut...

M. LE MAIRE : Mais je viens de vous expliquer que ce n'est pas possible.

M. Ludovic FAGAUT : Concernant la taxe d'habitation, les propriétaires bisontins sont au nombre, aujourd'hui, de 61 000 foyers assujettis à la taxe d'habitation. Alors seraient-ils aujourd'hui, ces propriétaires, ces nouveaux nantis que le gouvernement voudrait nous faire part, au même titre que les retraités qui ont subi en tout cas ce matraquage fiscal ? Parce que quand on le regarde, c'est marqué dans votre document que sur les trois années à venir, vous allez rentrer dans la démarche donc de la suppression de la taxe d'habitation. Il faut savoir que la taxe d'habitation, c'est quand même 23 Mds€ en moins au niveau de l'État. Donc est-ce que cela veut dire, en tout cas c'est ce que j'ai pu lire par voie de presse dernièrement, que cette taxe serait en tout cas remplacée par une autre taxe qui, celle-là, viendrait suppléer les propriétaires qui sont au nombre de 35 % sur le territoire bisontin ? Donc en tout cas, cela nous inquiète et nous tenons à vous alerter par rapport à cela.

Mon deuxième point portera sur des éléments que vous pouvez porter dans votre rapport. Quand vous parlez de budget d'audace, d'audace pour porter les grands projets, en page 30, Monsieur FOUSSERET, comment peut-on parler d'audace quand, sur le Budget Principal seulement 2,2 % sont consacrés à l'attractivité du territoire, soit 1,7 M€ sur les 188, 190 M€ du Budget Principal ? Et ce qui est symptomatique par rapport à cela, c'est le programme d'ampleur -c'est le terme que vous employez- sur Saint-Jacques. Vous parlez d'un programme d'ampleur, ça fait quasiment depuis les années 2000 qu'on sait que Saint-Jacques va remonter sur le CHU, qu'il y a des éléments qui devraient se mettre en place. Eh bien nous sommes seulement aux balbutiements du projet Saint-Jacques, donc c'est symptomatique en tout cas de ce que vous appelez, vous, des projets d'ampleur et de ce budget d'audace.

Mais j'aurais pu également évoquer les 3 % du Budget Principal sur la sécurité, mais je ne voudrais pas m'étendre en tout cas là-dessus. Bref, vous l'aurez compris, faire de la politique c'est faire des choix. Vos choix sont différents des nôtres...

M. LE MAIRE : Ah ça oui !

M. Ludovic FAGAUT : ... et il faut que vous acceptiez aussi, dans le cadre d'un débat démocratique que vous avez refusé en début de séance, sans ouvrir la séance par des propos liminaires, que nous puissions nous exprimer différemment.

M. LE MAIRE : Alors les Républicains sont incroyables. Je viens d'expliquer à Jacques GROSPERRIN pourquoi il ne fallait pas dire qu'effectivement on transférerait des charges à l'Agglo et que c'est l'Agglo qui payait pour la Ville. La prise de parole suivante, M. FAGAUT ressort le même discours. Exactement le même ! Mais arrêtez avec ça, vous n'êtes plus audibles, ce n'est pas entendable ce que vous dites. Je l'ai expliqué à M. GROSPERRIN. Et en plus, vous savez très bien que ce n'est pas juste. Vous le savez très, très bien.

Alors en plus, attractivité du territoire, 2 %, mais vous devriez savoir, Monsieur FAGAUT, qu'un territoire attractif, ce n'est pas uniquement des affiches que l'on peut mettre dans la France entière. Quand nous sommes ensemble ce matin à Ornans au Musée Courbet, eh bien effectivement ça ne rentre pas dans les lignes d'attractivité du Territoire du Pays d'Ornans mais c'est l'attractivité du Territoire qui est en jeu. Quand notre Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie dans lequel nous avons investi 12 à 13 M€ attire beaucoup de monde, c'est l'attractivité du Territoire.

Alors quant à Saint-Jacques, nous n'en sommes qu'aux balbutiements, mais si vous étiez un tout petit peu informé, vous sauriez même que Saint-Jacques n'est même pas totalement vide.

M. Ludovic FAGAUT : Je sais.

M. LE MAIRE : Alors, si vous le savez, ne dites pas qu'on n'attaque pas assez vite alors qu'il n'est pas vide. La psychiatrie est à l'intérieur, on ne va pas la faire partir. Vous savez très bien que le bâtiment des services administratifs n'est pas construit en haut. Donc ne dites pas qu'on balbutie, au contraire on avance et vous le savez très bien. Oui, nous avançons. Nous avançons lentement, c'est un projet qui est un projet... qui est le président de quoi ?

M. Jacques GROSPERRIN : Le Président du Conseil de Surveillance.

M. LE MAIRE : Le Président du Conseil de surveillance, vous savez très bien qui c'est, c'est moi-même. Écoutez, il y a deux solutions, ou vous le faites exprès, ou alors vous n'êtes vraiment pas compétent. Donc je pense plutôt que vous êtes un petit peu compétent mais je pense simplement que vous le faites exprès. Comme si vous pensiez un seul instant que le Président du Conseil de surveillance décide de la remontée de la psychiatrie à Jean Minjoz ! Vraiment, vous voulez nous faire... non, je vais arrêter là-dessus. C'est tellement grossier ce que vous dites, ça sert à quoi ? Non, je ne vais pas vous répondre, c'est tellement grossier que ça ne mérite même pas une réponse. Et je crois, au fond, que vous vous disqualifiez. Vous vous disqualifiez effectivement -si, si Monsieur GROSPERRIN- en tenant de tels propos parce que chacun sait que ces propos,... parce que vous êtes très habile en fait ; il essaie de me flatter, de me dire : «Votre budget est bon. En fait, vous êtes là depuis longtemps. C'est bien, on va vous faire des compliments», et après, en fait, tout ça, ce sont des coups de poignard.

M. Jacques GROSPERRIN : Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE : Mais si, mais vous le savez très bien. Et je vais arrêter là-dessus, parce que ça n'intéresse pas celles et ceux qui nous regardent. Je vais vous dire ce qui vous ennuie, Monsieur FAGAUT et Monsieur GROSPERRIN, c'est que ce budget-là, nous augmentons l'investissement, nous augmentons l'épargne, mais nous n'augmentons pas les taux, notre désendettement est parmi les plus bas de France. Ça, ça vous ennuie. Parce que quand j'écoute, quand j'ai entendu votre analyse sur le budget, je vois la faiblesse de vos propos, il n'y a rien dans ce que vous venez de dire, il n'y a absolument rien dans vos propos, il n'y a pas de critique de fond, il n'y a que du bavardage.

Je veux saluer -oui, parce que du coup, je vais encore oublier-, je m'excuse auprès de Bruno LAFFORT qui est sociologue à l'Université de Franche-Comté. Il est venu assister -comme l'année dernière d'ailleurs, parce qu'il est venu, me semble-t-il, l'année dernière- avec une quinzaine d'étudiants en première année de sociologie. Donc merci d'être là. Et j'espère que vous aurez un débat -je vous ne garantis la qualité du débat- mais en tout cas j'espère que ça ne sera pas trop mauvais. En tout cas, merci aux étudiants, soyez les bienvenus ici ce soir.

M. Philippe GONON : Nous avons beaucoup échangé en Commission des Finances, on a dit ce soir beaucoup de choses. Moi, je ne vais pas revenir sur tous les chiffres qui ont été évoqués. Je voudrais focaliser mes propos sur un seul sujet, très exactement, la contribution de la Ville au CCAS.

M. LE MAIRE : Au CCAS ?

M. Philippe GONON : Au CCAS. Cette contribution est de 9,5 M€, je crois, si mes chiffres sont justes, et elle est figée depuis au moins 4 - 5 ans, je crois, depuis 2015. Ce gel est étonnant quand même dans cette période que nous vivons, période d'explosion aux Restaurants du Cœur, période d'explosion des impayés dans le logement, sans parler de la crise des Gilets jaunes qui agite notre pays depuis quatre ou cinq mois, et qui a mis en évidence les difficultés de millions de nos concitoyens à vivre au quotidien.

Mais ce gel m'étonne aussi à un autre titre, et là je voudrais questionner plus spécialement mes collègues Communistes, mes collègues Socialistes et mes collègues Verts. Comment pouvez-vous voter ce gel de la contribution de la Ville au CCAS depuis des années, depuis 4 - 5 ans, et dans le même temps autoriser la signature d'un pacte d'actionnaires entre la Ville, la CAGB et Sedia, qui vous sera proposée dans un rapport qui est un tout petit peu plus loin dans le grand document, et qui prévoit, dans son article 12, le versement d'un dividende de 15 % minimum aux actionnaires de la société ? Minimum ! Je crois que les termes sont : «Qui ne peut être inférieur à 15 %». Ce pacte, moi, je pense qu'il aurait dû être écrit par Warren BUFFETT ou George SOROS.

Et la question que je me pose ressort de l'exposé introductif de ce pacte d'actionnaires que vous allez peut-être approuver, et qui reprend les grandes missions de Sedia, et notamment celle de réaliser des opérations de réhabilitation dans les quartiers existants. Nous sommes sur le logement social, nous sommes sur la rénovation des quartiers en grande difficulté, nous sommes sur la réhabilitation du logement insalubre et vous demandez 15 % de dividendes sur les résultats de ces opérations de rénovation de la Ville.

J'étais, il y a quelques jours, à l'inauguration du «Clos des Hirondelles», avec Pascal CURIE, Monsieur le Maire, et j'étais à côté de Vincent FUSTER, le Président de Sedia, ancien Adjoint de Robert SCHWINT, un homme, je le précise, pour qui j'ai beaucoup d'affection et d'estime.

M. LE MAIRE : C'est normal !

M. Philippe GONON : Nous regardions ensemble, depuis ce nouvel immeuble, ces 408 en cours de démolition -et je me réjouis encore et toujours de cette démolition- et nous évoquions leur avenir, l'avenir de cette zone Brulard. Et dans notre axe de vision, il y avait un grand panneau 4 X 3, c'est l'image du futur immeuble qui s'appelle le «Coligny», projet porté par Sedia, une fois de plus, encore Sedia. Et c'est sur ces missions de réhabilitation, notamment de ce quartier Brulard que vous voulez prélever ces 15 %.

M. LE MAIRE : Mais non, ce n'est pas ça !

M. Philippe GONON : Voilà les termes de mon étonnement, Monsieur le Maire. D'un côté, le gel des participations de la Ville au CCAS, que vous votez depuis cinq ans sans broncher, d'un autre côté, une exigence de 15 % de dividendes quand vous êtes actionnaire d'une SEM chargée entre autres de reconstruire la Ville. J'aimerais, mes chers collègues conseillers, que vous confirmiez que la solidarité sociale que vous affichez dans le budget est bien conforme à votre demande de 15 % de dividendes que vous inscrivez, mes chers collègues actionnaires, dans le pacte d'actionnaires que vous préparez à signer ? Je vous remercie de vos explications.

M. LE MAIRE : Danielle DARD va vous répondre pour le CCAS et vous verrez que l'attention que nous portons aux personnes en difficulté, aux personnes seules, aux personnes en exclusion est toujours présente.

Alors je suis un peu surpris de ce que vous dites sur Sedia, parce qu'il me semble que vous faites partie des Conseils d'Administration, ou tout du moins me semble-t-il vous êtes très informé sur ce qu'il se passe sur Aktya, et c'est très bien. Nous ne demandons pas... parce que si vous pouviez... vous voulez peut-être laisser penser que Sedia prend 15 % sur cette opération.

M. Philippe GONON : Non, non.

M. LE MAIRE : Non, non, attendez, attendez. Mais attendez, ces 15 %, pendant des années, effectivement nous n'avons pas versé de rémunération aux actionnaires. Qui sont les actionnaires ? C'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui vient par exemple remettre... parce que nous versons à des actionnaires, mais ils remettent de l'argent, ils réaugmentent le capital. À quoi servent effectivement ces rémunérations ? Elles servent à la Société centrale, à la Caisse des Dépôts et Consignations à pouvoir redonner des fonds propres pour poursuivre d'autres opérations. Et vous savez très bien que j'ai tenu le plus longtemps possible mais il y a un moment où les banquiers disent : «Il faut que vous nous donniez un peu d'argent pour justement reconstituer ces fonds propres pour que nous puissions à nouveau relancer d'autres opérations». C'est ça. Le fonctionnement de Sedia, vous le savez, nous intervenons beaucoup par exemple dans les quartiers en difficulté, sur Aktya c'est identique. Par exemple, s'il n'y avait pas Sedia et Aktya sur Planoise, il n'y aurait plus d'Intermarché. Il faut le savoir et vous le savez très bien, et vous ne le contestez pas, et je vous en remercie.

Donc ce prélèvement réalisé, c'est sur les résultats, c'est sur les 2 ou 300 000 € de résultat en fin d'année que cela est pris. C'est ça, ce n'est pas sur l'ensemble des opérations. Donc ne laissez pas à penser qu'on prendrait 15 % sur la réhabilitation des 408. C'est totalement faux et vous savez, vous qui êtes un ancien banquier de la Caisse d'Épargne, me semble-t-il, vous savez très bien que... il en sourit même parce qu'il sait très bien que ce que je dis, c'est vrai. Mais c'était habile, remarquez, c'était habile. Donc vous savez donc très bien que la Caisse des Dépôts et de Consignations est un de nos partenaires, comme le sera certainement demain la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat, et que ces fonds-là qu'ils investissent dans nos sociétés, ils viennent justement de cette rémunération. Mais les administrateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont pas rémunérés, donc cela, vous le savez bien, et c'est bien ainsi. Et sur l'ensemble du budget de Sedia le prélèvement doit être 50 ou 60 000 € sur la totalité. Donc vous avez bien compris, Monsieur GONON. Ce n'est pas sur les réalisations, c'est sur le résultat après impôts.

Madame la Première Adjointe, si vous voulez bien répondre maintenant... De toute façon les actionnaires de Sedia sont des personnes morales, ce ne sont pas des personnes physiques.

Mme Danielle DARD : Simplement un rappel effectivement, vous l'avez dit, Monsieur GONON, nous avons signé avec la Ville une convention 2015 - 2020 sur cette subvention que la Ville nous accorde, et sur la base d'un projet social.

Avec cette même subvention, le CCAS développe de nouvelles actions voire davantage de dispositifs en direction des plus fragiles. C'est une gestion effectivement très rigoureuse, très volontariste et une gestion que nous appelons une gestion en mode projet. Pour cela, nous allons chercher des financements mais aussi nous faisons avec, nous faisons faire, et nous demandons à être rémunérés autant que faire se peut pour ce que nous faisons en subsidiarité. C'est une politique très volontariste du CCAS. Nous ne sommes plus à l'heure effectivement où le CCAS se positionne seul, excepté sur certains dispositifs qui lui sont propres. Nous privilégions le savoir-faire, l'expérimentation et l'intelligence collective. J'en veux pour preuve comme exemple le projet «Un chez-soi d'abord» pour lequel un groupement de coopération sociale et médico-sociale a été créé. Nous sommes cinq partenaires. Le Conseil local en santé mentale, que nous comportons. Notre objectif est donc la mobilisation dans le cadre de cette gestion rigoureuse de nouveaux

financements externes qui viennent appuyer et valider les projets que nous menons. En aucun cas nous ne nous éloignons d'un des axes majeurs de ce mandat, la solidarité. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. Philippe GONON : J'espère que vous avez compris que ma question ne portait pas véritablement sur le CCAS et qu'elle ne s'adressait pas vraiment au Maire.

M. LE MAIRE : Qu'elle ne s'adressait pas vraiment... ?

Mme Danielle DARD : Au Maire.

M. LE MAIRE : Oui, non, non, mais moi... je défends effectivement... nous ne pouvons pas demander à la Caisse des Dépôts et Consignations d'apporter plusieurs millions d'euros dans le cadre des augmentations de capital d'Aktya et de Sedia. La CDC va mettre 2, 3, 4 M€, je ne sais pas le chiffre exact, je ne l'ai pas en tête. Il faut bien que cet argent-là vienne de quelque part... qu'il vienne effectivement de rémunérations qu'ils prennent sur l'ensemble des opérations, sur l'ensemble du pays. Voilà. Et moi, je veux féliciter le CCAS parce que concernant l'opération «Un chez-soi d'abord»... mais, Monsieur GONON, sachez quand même que par exemple par une démarche constructive du CCAS et des services... l'autre jour, la Première Adjointe m'a dit que c'est 145 000 € par exemple qui venaient d'être apportés par l'État.

Mme Danielle DARD : 290.

M. LE MAIRE : Ah oui, deux fois 145, 290. Voilà, donc c'est ça aussi. Donc ça veut dire qu'on ne baisse pas la garde et vous devriez nous féliciter. On ne baisse pas la garde, on va chercher des financements nouveaux, entre autres au Département.

M. Philippe GONON : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Écoutez, moi je propose que lors de la prochaine réunion d'Aktya je fasse part de votre intervention.

M. Philippe GONON : Nous ne sommes plus... (inaudible).

M. LE MAIRE : Oui, mais je ferai part de votre intervention quand même.

Mme Danielle DARD : C'est pour cela.

M. LE MAIRE : Non, non, non, mais... non, le Département ne touchait pas de dividendes, de toute façon, même avant quand il était actionnaire. Non, non. Non, non, moi, je ne dirais pas des choses qui ne seraient pas justes.

M. Philippe GONON : On le regrette.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, oui... vous le regrettez, et ce n'est pas votre fait, je vous l'accorde, ce n'est pas votre fait mais entre nous c'est un mauvais axe d'attaque, vous savez très bien à quoi sert cet argent, il ne profite pas à des gens... -il en sourit lui-même. Bon, mais enfin il a essayé quoi, c'est bien-.

M. Nicolas BODIN : Gouverner, c'est prévoir. Je crois que chacun d'entre nous ici le sait bien, lorsque nous avons pris notre plume pour rédiger le programme de Gauche plurielle Socialiste, Écologiste, Communiste et Société civile à la fin de l'année 2013, nous avons décidé d'un certain nombre d'engagements très forts que nous parvenons encore à respecter aujourd'hui malgré un contexte qui n'est pas toujours simple et qui a même beaucoup évolué dans certains domaines, et pas souvent dans le bon sens. Parmi eux, la promesse, toujours tenue de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, décidée par nous, élus de la Ville de Besançon, ce qui nécessite une construction budgétaire et un suivi financier particulièrement rigoureux. Le résultat est là, et nous sommes encore en mesure de ne pas augmenter la fiscalité communale cette année, malgré des évolutions qui nous touchent tous bien sûr, comme l'inflation et l'évolution des dépenses contraintes que nous ne maîtrisons pas par définition. Mais la prévision sert parfois l'incertitude et c'est un point qui mérite que l'on s'y arrête, et ça va être le thème de mon propos aujourd'hui.

Trois exemples me viennent naturellement à l'esprit et ils sont, de mon point de vue, choquants lorsqu'on est élu local à la tête de collectivités qui, je rappelle notre constitution, s'administrent librement par des Conseils élus. Tout dépend en fait de l'adjectif et du qualificatif «librement». Le premier point, c'est celui de la contractualisation. C'est un mécanisme de contractualisation financière qui a été imposé à la Ville et aux autres grandes collectivités pour les années 2018, 2019 et 2020. Mais derrière cette appellation trompeuse,

il y a une règle qui se serait de toute façon appliquée de force en l'absence d'accord de notre part. Au-delà des conséquences financières pratiques de cette règle, c'est surtout la méthode qui interroge et que l'on dénonce. La liberté des élus communaux se trouve réduite dans un système où toutes les règles du jeu ne sont pas connues.

Donc je perçois davantage, nous percevons davantage une période de recentralisation du gouvernement vis-à-vis des grandes collectivités, et c'est pourquoi nous dénonçons ces mécanismes faussement contractuels.

Je rappellerai quand même que par rapport à la hausse de la dotation aux collectivités, elle est issue de la dernière loi de finances du gouvernement HOLLANDE et CAZENEUVE, ce qui explique les 800 000 € supplémentaires alloués à la Ville de Besançon pour ce budget 2020. Et je rappellerai également la suppression de l'ISF comme symptôme d'une certaine injustice fiscale.

Le second exemple, c'est celui de la lutte pour le pouvoir d'achat dont on parle très souvent. Une étude très intéressante est sortie à la fin du mois de janvier de cette année qui dévoile l'impact en fait des mesures fiscales pour cette année 2019. D'un côté, 6,6 millions de ménages seront perdants avec un niveau de vie annuel médian de 17 340 € et donc une baisse du niveau de vie de 0,9 %. Et par ailleurs, 20,2 millions de ménages seront gagnants avec un niveau de vie annuel médian de 20 440 € et une hausse de leur niveau de vie de 1,8 %.

Donc la moralité de l'histoire c'est qu'en prenant un nombre significatif de ménages, pas forcément les plus aisés, 6 millions de ménages, on fait le bonheur de trois fois plus de ménages, pas forcément les moins bien lotis. C'est à mon sens une curieuse façon de mettre en œuvre le principe de solidarité et de progressivité.

Je rappelle quand même un passage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789 : *«Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés».*

Le troisième point a déjà été évoqué, c'est celui de la taxe d'habitation. C'est une question très épineuse. Nous ne pouvons pas dire que celle-ci est supprimée puisqu'en l'état actuel elle existe toujours mais elle se trouve réglée par l'État. Toutefois, nous savons désormais que cette taxe est vouée à disparaître, a priori, à l'horizon 2020, sans savoir par quel autre dispositif elle serait remplacée. Donc rien ne garantit que les solutions retenues permettent de conserver un lien clair et direct entre ce que financeront les habitants de Besançon par l'un ou l'autre des nombreux circuits de collecte de l'argent public. Donc là aussi, c'est vraiment une source d'inquiétude et d'interrogations. Donc le budget 2019 est donc celui d'une équipe pleinement au travail au service des Bisontines et des Bisontins, avec des élus qui respectent le contrat passé avec vous qui nous avez élus en 2014.

Donc pour ce qui nous concerne, les élus socialistes, Société civile et républicaine, qu'ils soient adjoints, vice-président de l'Agglo, conseillers délégués, poursuivront le travail avec soin dans chacune de leur délégation en validant un budget conforme à nos engagements de 2014 mais j'insiste très lourdement, qu'il soit bien su, noté, répété et compris que cela n'équivaut en rien à un quelconque soutien à de très contestables politiques nationales quand on les analyse de plus près et les exemples sont malheureusement très nombreux.

M. LE MAIRE : Simplement, concernant l'augmentation de la DGF, c'est vrai que la DGF, on l'a augmentée de 0,9 M€, c'est la conséquence de l'augmentation de la DSU. Je crois que c'est cela. Je le rappelle quand même parce qu'on oublie ces choses-là. La contractualisation donc a été demandée par toutes les associations d'élus qui l'avaient demandée et très fortement, donc c'était la réponse à une demande très forte de toutes les associations d'élus.

Et concernant la TH...cela dit je suis d'accord avec ce que tu dis et j'ai bien entendu la fin effectivement de ton propos. La TH, écoutez, combien de fois ici dans cette assemblée, puisque comme M. GROSPERRIN a eu l'amabilité de le rappeler, je suis là depuis quelque temps. Combien de temps ? Entre autres Joseph PINARD dénonçait, et Robert SCHWINT et l'ensemble même de vos collègues dénonçaient l'iniquité de la taxe d'habitation en disant : «C'est l'impôt le plus injuste qui ne tient pas compte des revenus, de la situation familiale». Pendant des années et des années c'était la même rengaine ici qui était de dire : «Effectivement, c'est un impôt qui est injuste». On donnait l'exemple, je le rappelle, d'une personne avec des petits revenus, qui avait une petite maison, qui avait construit sa petite maison et qui avait du mal à l'entretenir. Un des deux conjoints décédait, on avait toute la pension de réversion de l'autre, on était obligé

de vendre la maison. Et on disait ici, unanimement sur ces bancs : «Il faut changer ce système de la taxe d'habitation». Là, personne pour l'instant n'avait osé le faire. Pourquoi ? Parce que c'est très compliqué et très impopulaire. Donc là effectivement je ne sais pas si ça sera remplacé par quelque chose d'autre, je ne sais pas par quoi, mais si on pouvait la supprimer quand même...

De toute façon, vous savez, l'argent ne se crée pas comme ça par génération spontanée. Si on pouvait remplacer cet impôt qui est un impôt impopulaire mais qui est un impôt surtout injuste par quelque chose de plus juste, ce serait quand même déjà une avancée.

Je veux quand même dire aussi à cet instant -vous avez donné les chiffres tout à l'heure- que 72,5 % des foyers bisontins sont dégrévés et exonérés de taxe d'habitation en 2018, 72 %, et que 17,2 % ne payaient déjà pas leur taxe d'habitation, donc avant la réforme, les ménages les plus modestes.

M. Thibaut BIZE : On a déjà débattu, on va dire, des grandes lignes des Orientations Budgétaires lors du dernier Conseil Municipal, mais tout le monde en a conscience, le vote du budget est toujours un moment important et c'est normal aussi que chaque groupe politique s'exprime à ce sujet. C'est pour cela que vous me pardonnerez si je reprends des éléments déjà évoqués lors du dernier Conseil.

Mais avant de rentrer un petit peu sur ces éléments-là, je voudrais quand même soulever un point qui a été soulevé sous l'aspect de la fiscalité, c'est celui, on l'a tous remarqué, que ce budget est beaucoup moins important dans ses volets, on va dire, que les précédents, et comme vous l'avez remarqué, comme nos ordres du jour tout aussi. Pourquoi on l'a tous vu ? Le transfert de compétences vers la Communauté urbaine. Donc aujourd'hui nous avons tous conscience, je l'imagine, qu'un certain nombre d'éléments sur l'avenir de notre Ville ne se joue plus ici. Et que c'est d'ailleurs le cas aussi pour la plupart des autres communes, dont même les conseillers municipaux ne sont pas forcément au fait. Donc on a un vrai problème démocratique qui se pose aujourd'hui avec le transfert de compétences autour de la Commune vers la Communauté urbaine puisque cet espace de débat n'est pas aussi public que le sont nos conseils municipaux.

Donc, comme j'ai déjà pu le dire aussi lors du précédent Conseil, grâce à la mobilisation de ces associations d'élus dont on a parlé tout à l'heure, les baisses de dotation ont pris fin mais c'est une bonne nouvelle en soi. Il ne faut pas pour autant oublier, je l'ai déjà dit, et ça a été déjà dit aujourd'hui, que rapporté au premier budget que nous avons fait ici, ce budget est raboté quand même de 10 M€. Ce n'est pas rien 10 M€. On en a déjà parlé également la dernière fois.

On ne revient pas non plus à la situation de départ puisque la règle du jeu est différente aujourd'hui, c'est-à-dire que nos budgets de fonctionnement sont plafonnés et limités, donc à la fois on se retrouve avec 10 M€ de moins qu'il y a quelques années, et en plus on ne peut plus utiliser l'argent librement comme c'était le cas avant. Donc ce système change quand même beaucoup la donne.

Alors d'un côté, je l'ai déjà dit, même si le gouvernement s'est rappelé ces derniers temps qu'il existait des maires dans le pays et qu'ils avaient un rôle démocratique en l'envoyant éteindre le feu face aux Gilets jaunes dans le Grand débat, apparemment il faut voir que le gouvernement ne les estime pas suffisamment responsables pour gérer correctement leur budget en les mettant sous cette forme de tutelle qui est la contractualisation. Je souhaite quand même rappeler au passage que la dette des collectivités par rapport à la dette de l'État c'est seulement 10 % et 80 % pour l'État. Donc à un moment, il faut aussi rappeler les différentes responsabilités.

Donc ce système de contractualisation qui remet en question la libre administration des communes est à la fois infantilisant mais aussi déconnecté des enjeux de ce siècle. Pourquoi ? Tout le monde en a pris conscience, les enjeux du XXI^{ème} siècle seront des enjeux sociaux et environnementaux. De par leur maillage territorial et leur proximité avec les citoyens, les collectivités devraient être les principaux moteurs des révolutions sociales et écologiques. Comment pourrions-nous amorcer ces changements à budget constant ? À se focaliser en permanence sur les avantages fiscaux des premiers de cordée, nous sommes peut-être en train de passer à côté de ces enjeux de notre siècle. Dans ce contexte, malgré tout, grâce aux efforts qui ont été faits par chacun ici et aussi parfois des choix qui n'ont pas toujours été faciles à faire, nous arrivons à maintenir nos politiques mais aussi nous arriverons à les accélérer sur les questions écologiques et sociales avec notamment le renouvellement informatique des écoles et l'accélération du développement des voies cyclables, ou encore, ça a été cité aussi tout à l'heure, la rénovation énergétique de cinq gymnases sur la Ville.

Donc ces éléments nous paraissent extrêmement importants et totalement dans l'air du temps tant en termes de transition numérique qu'en termes de lutte contre le réchauffement climatique et c'est pour cela que nous sommes satisfaits de retrouver ces éléments dans ce budget.

M. LE MAIRE : (Inaudible).

M. Éric ALAUZET : Quelques points sur les différents sujets qui ont été évoqués par les uns et les autres pour apporter un certain nombre de précisions et dire à la fois ce qui va bien et ce qui va moins bien. Je pense que c'est notre responsabilité de dire les deux choses.

Concernant l'imposition, les taux n'augmentent pas effectivement, il faut s'en féliciter, depuis longtemps. Il faut aussi dire que les bases augmentent mécaniquement pour toutes les collectivités, c'est une décision nationale. Au niveau de l'inflation je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de malentendus avec nos concitoyens. Mais en tout cas, la collectivité pour sa part, la part qui lui incombe, n'augmente pas les taux.

Concernant les dotations, dans le précédent mandat législatif, et j'y ai contribué, les baisses de dotations ont été importantes, à hauteur de 10 M€, 6 M€ pour le bloc communal et intercommunal, un peu atténuées à la fin du mandat, à peu près 3 à 3,5 M€ par an. En fait, ça correspondait à 3,5 Mds€ national. On est à peu près à un pour 1 000 des évolutions nationales au niveau de la Commune de Besançon, donc 3,5 nationalement, 3,5 M€ ici.

La situation aujourd'hui est différente. On a failli repartir sur le même processus, je vous le rappelle quand même. Il avait été annoncé au début de cette législature et du mandat présidentiel, une baisse à peu près équivalente sur le mandat, un peu plus importante même, de l'ordre de 13 Mds€. Et finalement, c'est un autre processus qui a été choisi, celui de la contractualisation.

Si on avait retenu le processus des 13 Mds€, en gros, analogue à celui qui avait été appliqué au mandat précédent, on aurait subi les mêmes conséquences, c'est-à-dire une baisse de 3 à 3,5 M€ par an de dotations. Et la réalité aujourd'hui, c'est qu'on a eu l'année dernière + 700 000, et cette année, + 900 000. Donc entre les deux, excusez-moi, mais il n'y a pas photo, en tout cas pour la Ville de Besançon. Il faut dire les choses telles qu'elles sont et ne pas juste dire ce qui ne va pas.

Et il y a une vertu, alors, qui n'était pas initialement considérée de cette contrainte sur les dépenses de fonctionnement et en tant qu'écologiste elle me va bien. Parce que finalement elle conduit à raisonner en coût global beaucoup plus qu'on ne le fait habituellement et à prendre beaucoup plus en considération les dépenses de fonctionnement, et du coup, à privilégier plutôt les dépenses qui vont permettre des économies de fonctionnement. Alors ce n'est pas positif dans tous les cas mais dans un certain nombre de cas, notamment pour ce qui est de la transition énergétique, c'est extrêmement favorable. Ça n'a pas été conçu comme ça, mais ça a un effet bénéfique inopiné d'une certaine façon.

Troisième point, la taxe d'habitation et le dégrèvement. Moi, je peux vous le dire, les Bisontins qui en sont les bénéficiaires ne le crient pas sur les toits, ils sont nombreux, sont très très heureux. Alors ils sont d'autant plus que, ça c'est un effet positif de quelque chose qui n'était pas très favorable pour Besançon, c'était le niveau relativement élevé des impôts et de la taxe d'habitation, et du coup, quand on la supprime, le bénéfice n'en est que d'autant plus important. Et aujourd'hui les Bisontins qui sont, je pense, à peu près 30 000 foyers, la moitié de la population bénéficie déjà de 70 % en 2019 de la suppression de la taxe d'habitation et je peux vous dire qu'ils en sont ravis. Et au 1^{er} janvier 2020, ils auront les 100 %.

La compensation, la première tranche de suppression de la taxe d'habitation, a été annoncée dans le programme présidentiel, son financement est prévu par des baisses de dépenses exclusivement. Il se trouve que le Conseil Constitutionnel a considéré qu'on ne pouvait pas faire reposer un impôt sur seulement 20 % de la population, ce qui est tout à fait discutable, on pourrait ouvrir le débat. Soit. Et c'est à partir de cette annonce et de l'extension de la suppression de la taxe d'habitation à toute la population qu'il a été nécessaire, parce que pour le coup le financement n'était pas prévu, d'envisager un impôt de remplacement et notamment qui pèse -alors ça c'est moi qui le défends- principalement sur les personnes qui vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation et qui ont les revenus les plus élevés. Donc il faut aussi là que les choses soient extrêmement précises.

Dernier point sur le pouvoir d'achat. La catégorie qui bénéficie le plus de l'amélioration du pouvoir d'achat, c'est entre le troisième et le septième décile. Ceux qui sont les plus pénalisés, ce sont les deux classes, les deux derniers déciles supérieurs. Les plus pénalisés sur le pouvoir d'achat sont les huitièmes et neuvièmes déciles donc les Français les plus favorisés, sauf 0,5 % des Français les plus riches qui eux bénéficient effectivement de la suppression de l'ISF. Mais je veux dire que les gens les plus aisés dans notre pays sont ceux qui sont le plus mis à contribution, hormis cette catégorie qui représente des effectifs assez peu nombreux mais dont on sait que leurs revenus sont extrêmement importants et c'est ce point-là qui pose véritablement un problème et sur lequel il faudra se pencher avec un nouvel impôt local et d'autres impôts.

Et puis, il faut le dire aussi parce que je vais être complètement honnête et complet, c'est vrai qu'il y a une érosion du pouvoir d'achat des deux déciles inférieurs. Et là, ça nous pose également un problème, d'où l'importance du plan pauvreté, et d'autres dispositions. Je vous remercie de votre attention.

Mme Anne VIGNOT : Eh bien écoutez, justement, lors des orientations budgétaires, nous avons déjà exprimé, les élus d'Europe Écologie les Verts et Société civile, le regret de n'avoir pas vu s'opérer de façon majeure des changements de trajectoire politique par rapport à 2014 pour s'emparer des enjeux essentiels de justice sociale et écologique qui sont de plus en plus criantes. De beaux projets ont vu le jour durant ce mandat, des actions pour tenter de réduire la fracture numérique que nous subissons, une évolution substantielle de la politique cyclable, une future reconversion des berges des Prés de Vaux, une programmation ambitieuse pour la rénovation thermique de bâtiments énergivores pour les gymnases, un travail acharné par les services pour répondre aux besoins de nos populations les plus vulnérables tant socialement qu'économiquement.

Cependant, franchement, quand on est élu écologiste et au vu des interrogations soulevées par les mouvements des marches pour le climat, les Coquelicots, les Gilets jaunes et le monde associatif de notre territoire nous aurions souhaité que la barre change radicalement de cap en cours de ce mandat.

Bien évidemment, on nous dit qu'il faut réduire la dette ou le déficit budgétaire selon la sémantique. On vient de nous expliquer qu'il fallait rester dans une belle austérité, mais on nous rappellera qu'il y a des politiques responsables, ambitieuses et innovantes mais c'est bien là la différence avec une pensée politique de l'écologie comme étant la matrice qui fait la différence dans l'analyse que nous faisons du budget et des choix que nous devons faire. Parce que pour l'instant, on est dans le prolongement de ce qui se fait depuis quelques décennies et on n'a pas encore opéré de changement de cap.

Pour nous autres, élus écologistes, nous considérons irresponsable de faire peser le poids de la dette environnementale sur les générations actuelles et futures plus encore que la dette ou le déficit qui est un artefact dont on a voulu faire croire depuis l'histoire de la comptabilité, qu'il allait permettre de garantir une bonne gestion de l'activité humaine et de la qualité sociétale. D'aucuns parlent d'humanisme et de progressisme, piloté par un budget comptable dépendant entièrement d'une pensée néolibérale dominante. Le constat, c'est que le progrès tel qu'il a été pensé par les gouvernances précédentes et actuelles a voulu convaincre que la croissance serait infinie et pourtant elle arrive désormais à épuiser les ressources pour la société humaine.

Dans ce contexte, la société ouvre les yeux sur l'erreur civilisationnelle ce qui a pour effet une dislocation de la confiance en les institutions, et par là même en les valeurs républicaines. La solidarité subit une déconstruction. Il est urgent de redonner du sens à la solidarité qui fait société dont un acte majeur consiste en l'impôt. Or, lorsque l'on parcourt le budget, toute Bisontine ou tout Bisontin peut s'interroger sur la destination des impôts et l'engagement des élus dans les enjeux qui concernent les citoyens de Besançon. Nous devons répondre aux habitants de nos territoires que l'impôt est bien là pour leur servir, et servir à leur devenir concrètement, au quotidien, et dans les moments clés de leur vie, pour revenir concrètement à ce budget, plusieurs leviers qu'en tant qu'écologistes, nous aurions souhaité voir mobilisés.

On se réjouit des 6 M€ supplémentaires d'investissements qui d'ailleurs sont dus essentiellement au remboursement du contentieux de la cuisine centrale.

On peut se dire effectivement qu'on est très heureux de voir une capacité de désendettement de 3,5 ans. Mais ne serions-nous pas timorés face aux urgences ? L'État, lui, ne prend pas tant de précautions. Nous allons, lors du vote concernant le rapport 5.5 qui va venir, constater que les évolutions du profil socio-économique de la population bisontine mais aussi des changements structurels de la fiscalité en 2019 entraînent un produit prévisionnel de la taxe foncière et taxe d'habitation en hausse de 1,8 M€. Il aurait été ambitieux de consacrer cette différence notable à la transition énergétique par exemple, sur un groupe scolaire, afin de faire progresser la baisse des coûts de fonctionnement et énergétique en sus de la

rénovation des gymnases énergivores, et en faire bénéficier qui, Monsieur GONON ? En faire bénéficier l'action sociale. Parce qu'au-delà de la nécessaire transition écologique et de la justice sociale dont nous devons nous emparer avec force, c'est l'économie locale qui en bénéficierait directement, les artisans du bâtiment, la filière énergétique, et donc la vitalité et la qualité de notre territoire. Donc nous considérons, nous écologistes, qu'on ne fait pas les choix qui devraient nous animer et nous amener vers d'autres horizons, et d'autres ambitions. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, ça fait plusieurs mois, je dois bien l'admettre, que vous me surprenez, que vous nous surprenez. J'étais particulièrement inquiet des conséquences des tensions politiques au sein de votre Majorité. Je craignais que les deux dernières années ne ressemblent à un immense exercice de surplace et je constate que ce n'est pas le cas et j'en viens presque à regretter que vous ne vous soyez pas fâché avec vos amis un peu plus tôt.

Si effectivement aujourd'hui la politique nationale nous rapproche, le groupe MoDem s'abstiendra toutefois sur le budget et je vais m'en expliquer. J'avais parlé, au moment du budget 2018, de ce besoin d'aller plus loin, encore plus vite, et encore plus fort, dans un certain nombre de domaines. Nous pensons qu'il y a encore des pas supplémentaires à franchir et nous doutons de la capacité des élus socialistes, communistes et écologistes à accélérer dans les directions qui nous apparaissent les bonnes.

Donc je vais plus parler de thématiques plutôt que de répartition financière. Nous assumons ensemble, Monsieur le Maire, à l'échelon national d'avoir une orientation libérale, et ça crée de l'emploi, ça crée de la richesse, ça crée des rentrées fiscales, ça crée du rayonnement et ça crée de l'attractivité. Et pour une partie de votre Majorité, elle s'oppose à la liberté économique. Alors je me réjouis du plan de soutien annoncé en direction du commerce de centre-ville, il va dans le sens des propositions qui étaient les nôtres mais ça fait un mois qu'il aurait dû sortir, tout comme le plan global de redynamisation du centre-ville. Ses objectifs, ses perspectives, son calendrier ne devraient-ils pas avoir été lancés depuis plusieurs années ? Je peux parler aussi de la fusion de l'Office de Commerce, de l'Office du Tourisme. Tout ça a été évoqué il y a plus d'un an, et aujourd'hui, on ne voit rien venir.

Deuxième exemple, en matière de sécurité et de tranquillité publique, l'embauche de nouveaux policiers municipaux, la vidéoprotection, la convention avec KÉOLIS, l'arrêté contre la mendicité agressive. Nous soutenons ces mesures qui permettent aux Bisontins de se sentir en sécurité. Mais nous souhaitons aller plus loin en redéfinissant l'organisation, les missions, et en proposant l'armement de la police municipale. Je vous rappelle que le groupe MoDem avait porté un amendement rejeté au budget 2018 qui proposait la création d'une brigade de nuit et qui bien sûr reste parmi notre proposition.

Troisième et dernier exemple, l'éducation qui reste certainement et qui restera ma plus grosse déception de ce mandat. Cinq ans que nous disons avec d'autres collègues que les aides aux familles en difficulté pour les classes transplantées sont injustes. Alors à un an de la fin du mandat, on nous annonce la refonte du dispositif, tant mieux. Cinq ans que nous disons que le dispositif Ordiclasse est obsolète. Moi, je n'en ai plus de nouvelles. Cinq ans que nous alertons sur les conséquences du manque de place dans les restaurants scolaires et nous votons seulement aujourd'hui en 2019 une étude.

Donc voilà en quelques mots. Les directions sont certainement les bonnes, mais en tout cas, l'intensité doit être très nettement augmentée. Je vous remercie.

M. Jacques GROSPERRIN : Monsieur FOUSSERET, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit sur la taxe d'habitation. Vous avez dit que c'était un impôt injuste, on peut l'entendre. À un moment donné, c'est un impôt qui était compliqué. Vous avez dit que c'était impopulaire, c'est impopulaire pour les maires mais surtout pas pour les habitants parce que qui ne voudrait pas justement cette suppression totale de cette taxe d'habitation. Mais il ne faut quand même pas oublier que pour les communes qui sont pauvres, ça va devenir quand même très compliqué lorsqu'elle va disparaître, si elle disparaît complètement, parce qu'elles n'ont pas de dynamisme fiscal très important et risquent de s'appauvrir. Pour les communes riches, il n'y aura pas de problème, parce qu'elles seront dans une situation un peu différente. Alors c'est à savoir Besançon où est-ce qu'on peut se placer. Est-ce qu'on est une ville pauvre, riche, moyenne ? C'est une première chose.

Après, il faudra récupérer quand même les montants, parce que les montants, chaque Commune en a besoin. Alors j'entends certains, et d'ailleurs, c'est France Urbaine... c'était une proposition, le Premier Ministre avait donné un quitus par rapport à cela et on l'entend un petit peu moins depuis quelque temps, parce qu'il faut quelque part retrouver l'argent aussi. C'était l'affectation au bloc local de la part départementale et de la CVAE. Alors les Départements vont réagir, mais les Départements, il semblerait que pour eux c'est une part de la CSG. Donc ce n'est pas simple.

Et puis enfin, pour terminer, Gérard DARMANIN qui est le Ministre des Comptes publics a dit dans la nuit du 3 au 4 avril, que la taxe d'habitation sera supprimée totalement en 2022, donc ce qui explique peut-être aussi qu'au-delà du souci d'écouter nos concitoyens, et c'est peut-être aussi... et on peut l'entendre aussi, une action... je ne sais pas ce qu'il y a en 2022, mais je pense qu'il y a quand même des élections présidentielles. C'était aussi une action pas simplement de communication, mais c'était une action forte peut-être dans ce sens-là. Merci.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voudrais revenir sur ce budget bien entendu monté par la Majorité municipale que nous avons porté ensemble, bien que celle-ci ait changé, comme vous l'avez dit, avec des tensions, des difficultés, mais des accords néanmoins sur ce programme et ce niveau budgétaire.

Revenir tout de même sur le lien qu'on fait tous, les uns et les autres, avec le national. Moi, personnellement, je suis heureux qu'on n'ait pas eu Éric ALAUZET en début de mandat comme Maire parce que je me rappelle quand même que sur la défense des baisses de dotations, nous sommes montés quand même au créneau, collectivement ensemble, et le Maire en premier, pour justement dénoncer ces baisses de dotations mais c'est un peu...

Voilà. On n'est pas le retraité de la politique dorée, mais l' élu doré de la République qui peut venir ici faire des discours au sein d'une assemblée municipale pour défendre une politique nationale. Donc moi, je pense qu'à un moment donné... en plus, il y a un affaissement et un abaissement intellectuel de la politique qui est de dire : On supprime la taxe d'habitation, on rend les Français heureux. J'ai entendu aussi : C'est bien pour l'écologie. Malgré tout, on est en face d'une crise majeure en France, celle des Gilets jaunes, quoi qu'on en dise, qui pour une augmentation... une transition écologique, puisqu'on a du mal à finir les budgets... ces gens-là sortent dans la rue, sont en crise, sont en difficulté, avec des personnes qui sont en face, nos policiers, nos citoyens, toutes les personnes qui sont en difficulté aujourd'hui, les Gilets jaunes qui sont matraqués pour certains, certains trouvent ça normal, moi je ne pense pas, dans un État de droit, y compris les policiers qui sont dans des situations difficiles, de tension dans leur boulot, des choses qu'ils n'ont jamais vécues ensemble. Donc moi, je pense que non, la suppression d'une taxe d'habitation en France, elle était peut-être à retravailler, à revoir, et là, je rejoins -en même temps, Éric ALAUZET, ce n'est pas ni tout blanc, ni tout noir-. Ça fait 30 ans en effet qu'on travaille sur cette taxe d'habitation et qu'on ne l'a pas forcément modifiée. On a travaillé sur des bases, on a toujours dit qu'on travaillerait ensemble, mais finalement, la solution qu'on trouve c'est de la supprimer. Mais qui va payer à un moment donné ? Qui ? Ces millions-là, où ils vont aller ? Donc nous, les collectivités territoriales, pour faire le lien, nous avons une contractualisation. Nous avons une contractualisation, parce qu'en effet il y a des ressources en moins, et en effet il faut être responsable. Moi personnellement, comme élu politique, je considère qu'en tant que responsable, j'ai à prendre en compte en effet ce budget qui est issu de 30 ans de politique peut-être, petit à petit, de consommation. Mais en même temps, ce n'est pas sur trois ans qu'on résout les problèmes, ce n'est pas avec une contractualisation rapide qu'on résout les problèmes. C'est aussi laisser un petit peu de liberté parce qu'il y en a besoin, parce qu'à Planoise, les gens aujourd'hui se tirent dessus dans la rue, parce que, aujourd'hui, on est obligé d'embaucher des policiers municipaux sur les incivilités, parce que, aujourd'hui, tous les tarifs, vous regarderez, en France l'électricité va encore augmenter au mois de juin, enfin tous les tarifs augmentent dans des proportions que nous n'avons pas connues par le passé.

Donc oui, ce budget national, nous le payons au niveau des collectivités territoriales et on fait des choix à un moment donné. Ce n'est pas le choix de la contractualisation, c'est le choix de supprimer des impôts, mais ne pensons pas qu'en supprimant des impôts, nous allons être heureux.

Donc ce budget est construit en effet sur ces difficultés-là, avec derrière aussi des difficultés. Nous avons choisi des priorités. Je tiens à signaler quand même que l'effort que nous avons fait collectivement sur le fait de garder ces impôts à même niveau, ne pas avoir d'augmentation au niveau des impôts ici à Besançon a été un choix et un choix fort de cette collectivité. Et moi, je suis fier de l'avoir assumé mais il n'a pas été pris en compte par le national puisque vous l'avez bien vu, dans la contractualisation, que ce soit dans les baisses de dotation ou la contractualisation, on n'a pas pris en compte les collectivités qui, elles-mêmes, avaient fait des efforts responsables pour ne pas augmenter, pour ne pas baisser le pouvoir d'achat de ses

citoyens, de faire des efforts sur ses propres budgets, sur ses propres ressources. Et ça malheureusement, ça n'a pas été pris en compte, alors que d'autres villes ont augmenté les impôts et ont pu bénéficier, derrière, de la contractualisation.

M. Christophe LIME : Pour répondre à Monsieur GONON qui redécouvre la lutte de classe, c'est intéressant, et qui nous fait un rappel de la lutte de classe, c'est bien, vous reprenez vos classiques. Il y a longtemps que vous ne les avez pas mis en application mais ce n'est pas inintéressant de faire un certain nombre de remarques.

Le premier point, c'est par rapport au CCAS. Oui, dans une situation de baisse de dotations, et c'est votre Majorité, enfin l'Opposition qui l'a exprimé tout à l'heure, une baisse de 10 M€. 10 M€ dont vous avez souligné vous-même le soutien systématique, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a eu des baisses à ce niveau-là, vous étiez d'accord, en considérant qu'il fallait faire des efforts sur un certain nombre de points. Et donc aujourd'hui il y a eu un certain nombre de dénonciations de notre part sur ces baisses de dotations et l'action que nous avons pu mener, le Parti Communiste, voire avec d'autres, a permis sur un certain nombre de secteurs qu'il n'y ait aucune baisse, et le CCAS fait partie de ces objectifs-là, et sur lequel avec d'autres nous avons marqué d'une façon très très forte le fait de ne surtout pas baisser ce budget-là et la Présidente l'a dit tout à l'heure, y compris d'être allé chercher un certain nombre d'autres financements qui permettent aujourd'hui de répondre en partie, peut-être pas suffisamment, et vous avez raison, il faudrait sûrement l'augmenter en fonction d'un certain nombre de difficultés. Mais à partir de là, il faudrait éviter de contraindre les collectivités ou les impôts pour pouvoir le réaliser, c'est-à-dire que d'un côté vous ne pouvez pas demander la baisse des impôts systématique sur des niveaux extrêmement élevés, et de l'autre côté demander de continuer à dépenser plus en termes de fonction publique. Je pense que vous avez, entre parenthèses, une certaine malhonnêteté intellectuelle -vous avez bien entendu ce que je viens de dire, je fais toujours très attention à mes propos- par rapport à ces éléments-là. Donc pas de leçon à recevoir de la part du CCAS sur notre Ville qui, historiquement, a toujours été quelque chose de très porteur, y compris quand les Communistes n'étaient pas là, mais en tout cas c'est quelque chose qu'on porte d'une façon très très forte.

Le deuxième point, c'est faire le parallèle avec Sedia. Elle est bonne celle-là ! Déjà, il va falloir regarder un petit peu, et on essaie de faire un comparatif comme si c'étaient des actionnaires classiques, c'est-à-dire que d'un côté, on dirait : «il y a des actionnaires, y compris le CAC 40». Je ne vous ai pas entendu beaucoup dénoncer l'augmentation importante des dividendes versés sur le CAC 40 depuis un certain nombre d'années. A priori, ça vous semble tout à fait normal de ce qui est en train de se passer à l'intérieur d'un certain nombre d'entreprises, avec un versement de dividendes comme jamais ça n'a existé à l'intérieur de notre pays l'année dernière. Je ne vous ai même pas entendu vous élever par rapport à ça et là, sur des personnes morales -parce que là, ce ne sont pas les actionnaires privés sur un certain nombre de points- vous êtes en train de dénoncer un certain nombre d'éléments qui sont sur des sommes minimales. Tout à l'heure le Maire a répondu par rapport à ça. Ne soyez pas inquiet, nous ne sommes pas favorables aux SEM et on l'a toujours exprimé. Sur ce rapport-là, pour vous rassurer, nous nous abstiendrons justement par rapport à ces éléments-là. Donc j'ose espérer que M. GONON est rassuré sur le fait que les élus communistes s'abstiendront sur cet élément-là, même si je remarque qu'il y a une vraie différence entre de l'actionnariat privé et ce type d'actionnariat-là.

Et là aussi, Monsieur GONON, une nouvelle fois, je pense que votre interprétation est à la limite aussi de la malhonnêteté intellectuelle, quand vous faites ce type d'interprétation-là entre de l'actionnariat privé et de l'actionnariat d'un certain nombre de collectivités. J'ose espérer que vous avez repris tous les actionnaires qu'il pouvait y avoir par rapport à ça, et on n'est quand même pas sur la même somme de dynamique. Quand on redonne de l'argent à la Ville de Montbéliard, je préfère qu'on redonne de l'argent à la Ville de Montbéliard plutôt qu'à certains qui font des parachutes dorés quand ils partent en retraite ou particulièrement avec ce qui est en train de se passer.

Maintenant, sur le budget, à votre différence, Messieurs de l'Opposition, nous ne nous adaptons pas en fonction de l'actualité. Plusieurs fois je vous ai entendu, comme je l'ai dit tout à l'heure : «On baisse les impôts, mais on ne fait pas suffisamment de choses». Il faudrait diminuer de moitié un certain nombre de choses, et chaque fois dénoncer : «On ne fait pas suffisamment sur le commerce», «On ne fait pas suffisamment sur la sécurité», «On ne fait pas suffisamment sur un certain nombre de points». Nous avons une logique sur un certain nombre de points. Aujourd'hui, nous considérons que même s'il y a un certain nombre de manques, ce budget va dans un certain nombre de sens qui correspondent à un certain nombre de besoins, et la ligne directrice du Parti Communiste, c'est l'utilité pour les Bisontins et les Bisontines. C'est ça qui fait notre choix politique sur un certain nombre de points, et nous avons une ligne, elle était peut-être

discutable mais en tout cas elle n'a pas changé depuis trois mandats par rapport à ces différents éléments-là, et nous avons la même ligne politique. Quelquefois, ce n'est pas toujours gagnant au titre des élections, mais en tout cas ça nous permet d'être honnêtes et de pouvoir nous regarder tous les matins dans une glace.

M. LE MAIRE : Merci. En tout cas tu as raison de le dire, il y a une différence entre distribuer chez Total à des actionnaires privés, et que quand même Aktya ou Sedia distribue à la CDC des dividendes pour les remettre, les réinvestir dans le développement des sociétés, des immeubles, des sociétés sur le terrain, ce n'est vraiment pas la même chose. Merci de l'avoir redit.

M. Michel LOYAT : Je crois que ça n'échappe à personne que par rapport à la politique nationale nous sommes maintenant divisés, je veux dire entre Socialistes, Communistes, Écologistes et République en Marche. Nous n'avons pas le même positionnement. Je rappelle d'ailleurs que nous n'avions pas, sous le quinquennat précédent, tous le même positionnement par rapport justement au gouvernement en place.

Je voudrais revenir sur le budget. Sur le budget, comme les années précédentes, nous l'avons construit collectivement, aussi bien pour l'investissement, le plan pluriannuel d'investissement -donc nous faisons collectivement, nous faisons des choix, nous débattons, c'est bien normal, nous l'avons toujours fait de cette manière- que pour le fonctionnement. Et c'est collectivement, par exemple, que nous avons décidé de mettre l'accent sur la proximité, sans négliger par ailleurs d'autres investissements qui étaient lancés ou qui seront lancés. Je m'étonne d'ailleurs que M. CROIZIER, qui parlait d'Ordiclasse, n'ait pas noté l'effort important qui est fait pour le renouvellement des ordinateurs. Nous avons mis 250 000 €, je crois, l'an dernier, et là, nous avons décidé -alors il est vrai qu'il y avait ces recettes, notamment de la recette de cuisine centrale- nous avons dit : «Mettons l'accent, terminons» donc on met 400 000 €. Au départ, on était sur une somme moins importante.

Et la proximité c'est aussi dans les quartiers. Alors je ne parle pas des opérations de transformation très lourdes qui sont faites et qui sont tout à fait essentielles, mais c'est aussi des travaux beaucoup plus modestes et notamment qui émanent de demandes des quartiers, que ce soit suite aux visites dans les quartiers ou venant de CCH. Alors c'est effectivement souvent des petits travaux, qu'il s'agisse de voirie ou d'autres travaux. Donc sur ces points-là, comme d'ailleurs sur les investissements majeurs, structurants, nous sommes en accord et je crois qu'il faut le souligner et ça ne nous empêche pas d'avoir des divergences importantes sur la politique nationale.

Alors, je voudrais juste revenir sur la taxe professionnelle parce qu'elle a été beaucoup évoquée...

M. LE MAIRE : D'habitation...

M. Michel LOYAT : Taxe d'habitation, la taxe professionnelle a disparu depuis longtemps, d'ailleurs je crois que c'était sous la présidence de M. SARKOZY...

M. LE MAIRE : Oui, c'est SARKOZY ou CHIRAC, non ? Je crois.

M. Michel LOYAT : Enfin peu importe.

M. LE MAIRE : C'est plutôt... enfin c'étaient les mêmes.

M. Michel LOYAT : Peu importe puisque je voulais parler de la taxe d'habitation. Taxe d'habitation, le constat, une taxe injuste, difficile à réformer, incontestable ! Et là, il fallait absolument la réformer. Je note d'ailleurs que, en 2013 une réforme a été engagée, et là aussi c'était complètement obsolète. Les bases dataient de 1970 si je ne me trompe pas, c'est sur les valeurs locatives des commerces. Ça a été un travail technique considérable mais aussi avec des arbitrages politiques, parce que, au bout du compte, il y a forcément eu des perdants et des gagnants. Il y en a qui ont payé plus parce que c'était effectivement fixé sur des choses qui dataient d'il y a 30 ans, donc là c'est maintenant lié à ce que l'on constate sur le marché, aux valeurs locatives sur le marché.

Cela pour dire que le vrai courage c'était de réformer. Alors il n'a pas été fait. Ça n'a pas été fait avant, donc je ne veux pas lancer la pierre, mais supprimer une taxe, d'accord, sur le moment où on la supprime on dit : «Ça donne du pouvoir d'achat» mais j'ai entendu Éric ALAUZET dire -et si j'ai bien compris, ça a le mérite au moins de la clarté- en fait : «La contrepartie de ça, c'est la baisse des dépenses publiques». C'est une orientation politique qui est tout à fait défendable. Après, c'est quelles dépenses publiques on baisse, et qui va être pénalisé ou éventuellement en bénéficier, mais qui va être pénalisé par ces baisses des dépenses publiques ? Et là, j'ai en tête -alors certains diront que j'en fais une obsession, mais pas du tout- c'est par

rapport aux APL, c'est la baisse que je trouve scandaleuse, parce que je la trouvais scandaleuse, c'était finalement sur des modalités un peu différentes mais qui revenaient au même. Je la trouvais scandaleuse sous le quinquennat de M. SARKOZY, et je l'avais dit ici même. Eh bien, là, cette ponction sur les bailleurs sociaux -et qui est largement dénoncée par le mouvement HLM- qui se traduit par des difficultés plus grandes sur les investissements, et j'ai entendu ce qui a été dit tout à l'heure notamment sur des investissements qui permettent des économies d'énergie, etc., eh bien là, en matière d'investissement des bailleurs, inutile de dire que les investissements notamment en matière de réhabilitation, d'isolation, là il y a bien aussi des économies d'énergie, et qui touchent quand même les populations les plus modestes.

Voilà comme chacun parlait de politique nationale et c'est quand même un peu normal au moment du budget, je voulais revenir sur ce point de la taxe professionnelle et de la baisse...

M. LE MAIRE : Merci Michel.

M. Michel LOYAT : ... des dépenses publiques.

M. LE MAIRE : D'habitation !

M. Michel LOYAT : Taxe d'habitation. Décidément...

M. LE MAIRE : Laquelle réforme de la taxe d'habitation coûte quand même, vous le savez, à l'Agglomération, 4,8 M€ tous les ans au titre du FNGIR, puisque nous sommes condamnés, ad vitam aeternam, à payer 4,8 ou 4,5, enfin plus de 4 M€ au FNGIR au titre de la compensation. Et là, c'est quelque chose que nous avons tous dénoncé à cette époque.

M. Thierry MORTON : Monsieur le Maire, je voulais revenir un petit peu sur des propos qui m'étonnent parce que quand M. CROIZIER revendique une politique libérale et n'a de cesse lors des Conseils Municipaux, de demander un peu plus de puissance publique, un peu plus de gratuité, je trouve qu'il y a quand même quelque chose d'étonnant. Et puis alors aussi, ce qui est très étonnant, c'est la méconnaissance totale du travail fait par les acteurs du commerce. Je pense que ce qu'ils ont entendu ce soir, ils vont fortement apprécier les remarques qui ont été faites, et qui sont, de façon récurrente, abordées lors de ces Conseils Municipaux. Quand je parle de ces acteurs, c'est tous ceux qui étaient réunis pour la conférence de presse, et ils étaient fort nombreux, pour développer un plan d'urgence compte tenu de la situation actuelle, mais à situation exceptionnelle mesures exceptionnelles. Je ne crois pas que le tout gratuit est une réponse logique et cohérente à tous les problèmes que traverse le commerce. Je parlerai du e-commerce, de la façon aussi dont les gens changent leur mode de consommation.

Mais tout d'abord, je souhaiterais rappeler quelques chiffres, à ceux qui, alarmistes, prennent un malin plaisir à faire de la désinformation. C'est tellement facile ! Besançon a un centre-ville en bonne santé. Nous avons un taux de vacance de 9 % qui vient d'être encore confirmé par l'observatoire Procos, quand, pour des villes de même strate, la moyenne est de 15 %. En trois ans, la vacance dans le secteur de Battant a été divisée par deux. C'est vérifiable. Ces chiffres s'expliquent justement, Monsieur CROIZIER, par un travail de fond mené par la Ville et les acteurs du commerce.

Tout d'abord, en termes d'analyse, dès le début du mandat, nous avons mis en place un observatoire afin de comprendre très finement le pourquoi des cellules vacantes et d'adapter nos réponses aux besoins de pouvoir redonner de la vie, de l'attractivité là où elle semblait s'essouffler.

À cela s'ajoute également une présence efficace sur les salons professionnels, Siec ou Mapic, salons nationaux ou internationaux des franchises et des enseignes commerciales. Nous prospectons, nous rencontrons les spécialistes et les représentants et nous séduisons. Oui, nous séduisons ! C'est plus de 100 enseignes différentes, et vous pouvez faire la liste, je peux vous la fournir, qui sont venues s'installer sur Besançon, avec chaque fois, vous pouvez aller les rencontrer, puisque je sais que vous faites le tour des commerces... J'espère que vous irez voir l'enseigne Culinarion, pour en citer qu'une, qui vous dira ce qu'elle pense de l'attractivité et du dynamisme de Besançon.

Et puis je vais passer évidemment à part les enseignes qui vont venir remplir des locaux effectivement vides. Vides pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, c'est très compliqué, il n'y a pas l'activité économique qu'il y avait il y a quelque temps, et donc c'est un peu plus long. Et puis voilà, il y a des exigences aussi plus fortes, c'est normal, mais nous sommes dans un monde économique. Ça ne vous a pas échappé, vous qui êtes du monde libéral, tout ça, je pense que ce n'est pas étranger pour vous.

Alors oui, nous sommes performants grâce au travail partenarial que nous menons. En effet, la Ville a mis en place un Comité de pilotage dès le début de ce mandat, avec la CCI, l'UCB, l'Office de Commerce mais aussi d'autres commerçants comme la Directrice des Galeries ou alors le responsable des Passages Pasteur. Oui, bien sûr, nous ne pourrions pas tout résoudre, nous ne résoudrions pas les modifications d'achat, comme l'a justement dit Mme COMTE-DELEUZE dans sa dernière tribune dans BVV, la modification des achats avec l'explosion du numérique. Nous ne résoudrions pas non plus les habitudes de consommation plus vertueuses de nos concitoyens soucieux de leur environnement. Non, nous ne résoudrions pas tout. Par contre, et c'est cela notre rôle en tant que puissance publique, c'est d'accompagner les commerçants et de proposer des politiques innovantes. Nous devons penser au commerce de demain. C'est le cas avec le travail partenarial mené avec l'Office du Commerce, et une entreprise locale pour la digitalisation des commerces, et où nous offrons des alternatives aux majors e-commerces mais cela vous a sans doute échappé. C'est aussi le cas lorsque nous créons un nouveau marché sur le secteur Rivotte, un marché qui répond aux préoccupations actuelles des commerçants et des habitants, qui remet de la proximité dans un quartier, et du commerce au service près des habitants, un portage mutualisé pour la vente et la restauration sur place, des produits bio, favoriser les circuits courts et y mettre même de la musique, de l'animation, parce qu'une ville qui vit c'est aussi une ville animée.

C'est le cas aussi lorsque nous installons des boutiques éphémères ou des boutiques à l'essai dans la Ville. Nous donnons une vitrine à des artisans qui n'ont pas toujours ni les moyens, ni l'envie de louer une boutique sur le long terme mais qui veulent proposer leurs produits. La Ville s'adapte donc aux nouvelles attentes des commerçants. C'est le cas aussi, nous développons le dispositif des «Samedis Piétons», une offre commerciale qui est sans cesse en augmentation, tant en chiffre d'affaires qu'en termes de fréquentation. Et nous faisons vivre aux visiteurs une expérience unique dans la première galerie marchande au territoire franc-comtois. C'est le cas aussi quand nous embauchons un manager de centre-ville et nous allons encore plus loin avec l'adhésion du dispositif action «Action Cœur de Ville». Oui, nous avons effectivement postulé sur ces actions, parce que partout là où nous aurons des moyens ou des leviers, nous ne laisserons pas passer ces occasions.

Le centre-ville change, les attentes des concitoyens changent et nous y répondons. C'est avant toute une vision de la ville. C'est ça l'essentiel que nous proposons, une ville verte où il fait bon vivre, avec des équipements culturels, restauration du Musée des Beaux-Arts, amélioration des propositions d'activités sur la Citadelle, mise en valeur du centre ancien, des dessertes efficaces, gare routière de Chamars, Viotte, tramway, gare des autobus sur Chamars qui vont faire amener un flux de touristes supplémentaire...

Pour conclure, je tiens donc à rappeler que oui, nous travaillons aux côtés et pour les commerçants et aussi pour les habitants car un centre-ville qui se meurt est un centre-ville qui perd des habitants. Mais de grâce, je comprends les enjeux électoraux à venir et le besoin d'exister sur tous les fronts, mais moi je ne suis pas dans cette posture. Dès le début de ce mandat j'ai ouvert le Comité de pilotage aux membres de l'Opposition avec un réel souci d'ouverture car je crois que l'enjeu du centre-ville dépasse les clivages partisans. J'ai en permanence cherché à instaurer un dialogue, une écoute, et le partage d'expériences avec l'ensemble des acteurs du commerce, vous le savez très bien.

Nous avons un défi à relever qui ne doit pas souffrir d'attitudes opportunistes. Je crois d'ailleurs que la Présidente de l'UCB vous l'a clairement rappelé. Nous œuvrons avec enthousiasme et persévérance dans le seul but de rechercher des solutions durables et efficaces, sans surenchères électoralistes qui n'ont pas lieu d'être, mais seulement au service de notre magnifique centre-ville, avec et pour ceux qui le font vivre.

Mme Elsa MAILLOT : Rapidement, pour répondre à M. CROIZIER concernant Ordiclasse et plus particulièrement le matériel informatique dans les écoles de Besançon, donc Michel l'a rappelé, il y a eu un effort particulier cette année avec un budget de 400 000 € pour changer la totalité des ordinateurs des écoles de Besançon. Fin 2020, il y aura tous les VPI qui seront installés dans les écoles, et vous avez vu, au point 9 il y a une proposition d'adhésion à une centrale d'achats de la Région, en prévision, pour acheter l'ENT qui sera un peu expérimental parce qu'il permettra de faire une continuité pour les élèves en primaire, collège, lycée. Ils auront la même interface et le même système d'ENT.

M. Anthony POULIN : Moi, je voulais revenir sur certains propos tenus par M. ALAUZET parce que quand je l'écoute, si je pense que les Écologistes ont besoin de tous pour faire de l'écologie, ils ont de moins en moins besoin de M. ALAUZET parce que lorsque je l'écoute, les Écologistes sont ceux qui disent que l'on a besoin de moyens pour accompagner les habitants pour faire face à la transition écologique, aux enjeux climatiques et sociaux. Pas ceux qui acceptent une forme d'austérité comptable pour tous. Comme je l'avais déjà dit à l'Agglomération, un certain nombre de dépenses qui ne respectent pas nos engagements

climatiques, qui ne respectent pas nos engagements d'un point de vue sociaux ne devraient plus avoir leur place dans les budgets. Mais ils doivent nécessairement laisser place à des dépenses qui accompagnent les habitants au quotidien pour faire face aux enjeux climatiques et sociaux, pour mieux manger, pour mieux se chauffer. Et en cela l'austérité n'a pas sa place.

Je voulais également rappeler quand même que puisque nos budgets intercommunaux, le budget de l'Agglomération et le budget communal sont de plus en plus liés, on peut observer quand même que la politique gouvernementale à l'Agglomération nous coûte, entre la contractualisation et la légère baisse de la DGF, plus d'1 M€, et que ce million, nous ne l'avons pas à l'Agglomération alors même que nous avons des enjeux extrêmement importants. Donc là aussi je rappelle ce qui a été dit à l'Agglomération, M. MACRON et M. le Premier Ministre seraient bien inspirés de nous rendre l'argent.

M. Philippe GONON : Très rapidement deux mots. Pour répondre à Nicolas BODIN qui parle de libre administration des collectivités locales, moi je voudrais simplement lui citer un exemple que j'ai vécu personnellement au sein de la Commission des Finances de l'Assemblée des Départements de France il y a 15 jours et qui m'a choqué profondément parce que c'était un Président de Département qui se vantait d'avoir augmenté sa taxe foncière de 25 %, 25 % dans un premier temps, et au bout de 2-3 ans de l'avoir diminuée de 15 en disant : «Ils ne retiennent qu'une seule chose, c'est que j'ai baissé la taxe foncière». Je trouve cette philosophie-là, de la part d'élus importants, totalement irresponsable, et je pense que ce sont des philosophies, des choix de gestion qui ne sont pas, heureusement ici monnaie courante, et en tout état de cause, que je soutiens ardemment.

Sur la contractualisation, nous avons vécu, depuis 2013, 2014, d'abord le gel des...

M. LE MAIRE : 2012.

M. Philippe GONON : 2013... 2012. Ensuite, à partir de 2014, ça a été la baisse des dotations extrêmement violente sur trois années. Nous sommes arrivés fin 2017 au bord de l'asphyxie. Aujourd'hui nous redonnons au moins 1,2 %, moi je l'ai pris à bon compte. Ça nous a redonné de la marge pour investir, et dans le même temps, on nous demandait de faire des efforts sur nos frais de fonctionnement, ce que nous avons fait également. Aujourd'hui, nous avons augmenté nos investissements de 23 %. Moi, je pense que c'était une bonne politique face à des élus qui n'étaient pas capables de prendre les bonnes décisions à la fois sur les frais de fonctionnement et à la fois sur une maîtrise.

Je rappelle que ce sont les emplois dans les collectivités territoriales qui ont le plus augmenté ces 10 dernières années, non pas l'État, non pas dans la Sécurité Sociale, c'est dans les collectivités locales. Donc il faut des élus responsables, il faut, quand ils ne sont pas responsables, adopter un certain nombre de mesures contraignantes pour pouvoir assurer le service public tel que nous le concevons et assurer un certain nombre d'investissements dans ce pays.

Mme Anne VIGNOT : Je dois dire que je n'ai rien compris de ce que vient de dire M. GONON parce qu'à un moment donné on est en train de dire qu'il faudrait que les élus soient responsables mais en même temps pas libres. Parfois, il faudrait de la liberté, mais on ne sait pas pour quoi faire. Moi, je pense que je rejoins bien mon collègue qui dit qu'en fait, la liberté c'est de pouvoir gérer de façon responsable, et qu'on nous enlève des moyens qui sont fondamentaux. Et quand vous parlez d'asphyxie, moi, je le prends au sens réel du terme. Si on continue ces politiques qui ne font pas les bons choix en matière de transition telle qu'il faut qu'on les fasse, eh bien je suis désolée, on va vers l'asphyxie.

Je vais vous prendre un exemple. En ce moment, nous vivons quelque chose d'extraordinairement inédit. La forêt, pas à Besançon, la forêt en Europe est en train de mourir. Nous avons les frênes qui disparaissent, une espèce complète. Nous avons les chênes qui sont en train de flétrir, ce qu'on appelle «flétrir». Nous avons les buis qui disparaissent. Nous avons l'ensemble des épicéas qui disparaissent. Nous avons l'ensemble des sapins qui sont en train aussi de dépérir. Pourquoi ? Pourquoi ? Posons-nous la question ! Pourquoi ? Parce que nous avons, avec une économie néolibérale complètement exacerbée, démultiplié les échanges internationaux sans aucun contrôle. La Pologne a installé dans ses forêts, après des coupes blanches inédites, des frênes asiatiques et nous a amené un étranger asiatique qui s'appelle la chalarose, qui ravage nos forêts. Ça, ce sont les échanges internationaux. Nous avons quoi aujourd'hui ? Nous avons une sécheresse dont on est en train d'en vivre les moments déjà présents. Les arbres ne se relèvent pas.

Donc si nous ne redressons pas de façon catégorique la façon dont on pense la société, la solidarité, etc., et dont on pense que l'impôt, il sert aussi à ça, si on laisse penser que l'impôt n'a pas de sens, eh bien je pense qu'on va à la catastrophe et à l'asphyxie.

Je tiens quand même à dire par contre aussi à Monsieur ALAUZET que si on baisse... Eh oui, mais pas que lui, mais pas que lui, mais vous aussi, vous l'Opposition, vous êtes tous pour la baisse de la dépense publique, mais qu'est-ce que veut dire la baisse de la dépense publique ? Ça veut dire qu'on raisonne toujours en comptable. D'accord ? On ne pense pas d'avenir, on ne pense pas humain. Par contre, quand on baisse la dépense publique, on baisse les services publics, et par contre on augmente les charges qu'il faudra que les uns et les autres aillent chercher dans leur porte-monnaie parce que les services auxquels ils n'accédaient pas, il va bien falloir qu'ils y aillent. Il va falloir qu'ils payent toujours plus pour leur santé, pour leur éducation, pour leur culture. Donc où est l'équilibre pour que l'émancipation humaine puisse se mettre en place ? Moi, je me pose la question de quels projets de société vous envisagez doter notre territoire. Je m'interroge. En tout cas, ce que je sais, c'est que les options que vous avez tous pour l'instant proposées ne nous permettent pas de redresser la problématique de justice sociale et de problématique écologique cruelle dans laquelle on est confronté, aujourd'hui les arbres meurent.

M. LE MAIRE : C'est vrai. On va en abattre 1 200. Merci.

M. Pascal CURIE : Simplement, je vais prendre la parole en tant que Président de bailleur social et répondre à Michel LOYAT. Ce n'est pas obsessionnel non plus de ma part mais je me permets de répondre à chaque fois que tu intervien sur ce problème sur la RLS, et en particulier sur les logements sociaux. Je rappelle, moi ça fait quatre ans que je suis dans le logement social, j'ai commencé à comprendre un peu ce fonctionnement, à comprendre un petit peu l'ensemble des fédérations, etc., dans le logement social, et on s'aperçoit que c'est quelque chose quand même de très compliqué, avec un nombre d'organisations très très importantes. Et je pense qu'il était intéressant de réfléchir aussi sur le logement social et d'optimiser un peu en coûts de fonctionnement le logement social. L'ANCOLS, qui est quand même un organisme qui contrôle les logements sociaux, a quand même estimé que l'on pouvait diminuer sur le coût de fonctionnement -ce n'est pas sur des aides qu'on peut donner- sur le coût de fonctionnement, 1 Mds€ au niveau de la France. Donc je pense que c'est important de réfléchir sur le fonctionnement du logement social. Simplement, je voudrais dire que sur Besançon c'est quand même un élément important, je crois, le logement social. On a parlé de pauvreté, certains parlent de pauvreté et de personnes qui sont dans la difficulté. Je pense que le logement social en fait partie.

Pour Grand Besançon Habitat, il est vrai qu'on a eu une diminution, bien entendu, de notre RLS, comme l'ensemble des autres bailleurs sociaux, mais en contrepartie il y a un dispositif de péréquation qui va être mis en cause et qui va permettre de favoriser les bailleurs sociaux qui ont dans leur parc beaucoup de gens qui ont des APL, contrairement à un certain nombre de bailleurs sociaux qui sont eux très très riches. Donc je crois que ça c'est un élément qui est important aussi.

Je tiens à dire aussi que l'État a remis beaucoup d'argent dans l'ANRU, et je ne vais pas développer aujourd'hui, on a été en Agglomération lundi, on a vu les sommes considérables que l'ANRU allait apporter sur le quartier de Planoise, c'est un élément qui est quand même très, très important.

Et je rappelle que pour Grand Besançon Habitat, avant l'impact de la RLS, et suite à l'impact de la RLS, nous avons modifié donc notre PSP c'est-à-dire notre prospection pour les 10 années à venir et que nous avons gardé exactement le même nombre de logements à réhabiliter, parce que c'est quelque chose qui nous paraît très important, toujours pour les locataires, parce qu'à chaque fois c'est une diminution des charges pour eux et un confort accru dans le logement. Donc on a gardé exactement le même nombre. La construction de logements, on a simplement, sur les 10 ans, diminuer de, à peu près, trois logements par an ce que l'on devait faire sur les 10 ans.

M. LE MAIRE : Donc je vais mettre ce budget aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? 8. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 4. Le budget est adopté. Je vous remercie beaucoup.

Je remercie les collègues qui m'entourent de ce vote, de leur confiance. Je veux dire que Monsieur GROSPELLIN, vous disiez : «Vous allez voir quel était le résultat de cette majorité éclatée, disloquée». Vous voyez qu'elle n'est ni disloquée ni éclatée. Monsieur GROSPELLIN, ça vous ennuie ce vote ? Moi, il me ravit. Il me ravit et nous allons pouvoir tous ensemble avec ce geste de confiance à mon égard renouvelé, nous allons pouvoir, tous ensemble, continuer à gérer cette Ville jusqu'au mois de mars, et moi je vais m'attacher à contribuer à faire en sorte que, pas moi mais mes amis, puissent continuer à la gérer dans l'esprit qui préside depuis 2001 ici dans cette Ville. Nous y arriverons, Monsieur GROSPELLIN, ne soyez pas inquiet. Ou plutôt, soyez inquiet.

M. Jacques GROSPELLIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN vous n'avez pas la parole, c'est moi qui l'ai, je ne vous la redonnerai pas, vous êtes déjà intervenu deux fois. Je dis simplement que la conclusion de tout ça c'est que vous avez oublié quelque chose, c'est que nous sommes dans une Majorité plurielle. Michel LOYAT l'a dit, déjà par le passé, nous étions en désaccord sur un certain nombre de points de vue nationaux. Nous avons le droit d'être en désaccord. Nous sommes une Majorité plurielle, mais sur les sujets essentiels, le vote du budget, c'est l'élément fondamental... Écoutez-moi, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Non, mais c'est une façon assez dédaigneuse de ne pas écouter ce que je dis. Je dis que sur les sujets essentiels qui engagent l'avenir de cette Ville, nous sommes unis, et si vous avez des doutes, ce soir c'est une très belle démonstration et je remercie celles et ceux qui ont réussi...

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole. En tout cas, celles et ceux qui nous regardent, eux voient bien. Cela vous ennuie que nous soyons unis, tant mieux !

Allez, on continue, je n'ai pas de temps à perdre avec ces bavardages. Je remercie encore l'ensemble des collègues. Le point 4 est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 5

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2019

«**M. LE MAIRE** : Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que ça en découle.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Ce sont les mêmes j'imagine. Les abstentions, ce sont les mêmes ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je ne vois pas d'abstentions. Donc 8 votes contre, les autres sont favorables».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 6

Evaluation prévisionnelle des transferts de charge 2019 - Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019

«**M. LE MAIRE** : C'est un rapport que nous avons déjà eu, vous le savez, à l'Agglomération. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 7

Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Dispositions spécifiques

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 8

Sedia - Vie sociale - Représentations

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 5 abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 9

Adhésion à la centrale d'achats régionale

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 10

Avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 11

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 7 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

«**M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ?

Monsieur BIZE. Non, je n'ai pas de rendez-vous. Je n'ai pas de rendez-vous, si ce n'est avec l'Histoire.

M. Thibaut BIZE : Non, juste quand même sur la création de ces sept postes de policiers municipaux, bien entendu, on va ne pas s'opposer puisqu'on a toujours défendu l'idée que la prévention de la délinquance et la tranquillité publique devaient avant tout reposer sur davantage de présence humaine. Mais je voudrais quand même faire remarquer -et on l'a déjà dit par le passé- qu'on a mis le doigt dans un engrenage terrible, celui du transfert des activités de la police nationale vers la police municipale. Je rappelle quand même que sous le mandat Sarkozy, on a perdu 50 postes de policiers municipaux...

M. LE MAIRE : C'est vrai, c'est vrai,

M. Thibaut BIZE : ... sur la Ville de Besançon. Que ces postes, quelques-uns ont été recréés, mais on est quand même très loin du compte, et qu'une partie de ce déficit de poste est aujourd'hui compensée par la police municipale. Je dis bien «une partie» avec il faut le dire, en plus de ce phénomène-là, une activité qui est compensée par la police municipale, on l'a déjà dit lors des votes des conventions entre la police nationale et la police municipale, et qui crée aussi une certaine forme de concurrence, pas forcément toujours très saine entre ces deux services.

Donc autrement dit, on assiste à un transfert du financement de la sécurité de nos concitoyens de l'État vers les communes, et plus grave encore, parce que ce phénomène, ce mouvement n'existe pas que chez nous, on le retrouve dans beaucoup de grandes villes, on va de plus en plus vers un financement de la sécurité de nos concitoyens qui repose de plus en plus sur les communes. Et donc avec un phénomène qui fait que dans les communes riches, les gens pourront vivre en sécurité, et dans les communes pauvres, ils sont livrés à eux-mêmes. Donc la sécurité, je le rappelle est un droit, elle doit être la même pour tous, quels que soient la commune et le quartier habité. C'est pourquoi cette compétence doit être pleinement portée par l'État pour qu'elle soit exercée de la même manière sur l'ensemble du territoire.

M. Jacques GROSPELLIN : Moi, j'ai trois questions. Je me réjouis qu'on puisse à un moment donné rentrer dans cette dynamique-là mais il y a trois questions. Est-ce qu'il y a des difficultés de recrutement pour ces agents ? Où est-ce que nous en sommes actuellement. La deuxième question sera : Est-ce qu'il y a une remise à plat entre les missions de compétences de la police municipale, et puis les relations avec la police nationale ? C'est souvent quelque chose quand même qui à mon avis est important à travers les moyens.

Puis enfin, une remarque, j'ai quand même quelques inquiétudes, ainsi que tout mon groupe, et je pense que vous également, sur la multiplication des incendies volontaires sur notre ville, et je pense que ça peut contribuer aussi à limiter cela. Merci.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous répondre. Par rapport à ce qu'a dit M. BIZE, je pense qu'il faut être effectivement, comme lui, attentif à un transfert de charges. Je crois que c'est clair.

Moi, je tiens aussi à redire que j'ai toujours dénoncé ces 50 postes de policiers nationaux qui ont été supprimés alors que vos amis étaient aux affaires. Je veux dire qu'aujourd'hui le gouvernement va créer 15 000 postes de policiers supplémentaires, policiers et gendarmes pour récupérer effectivement cela. Effectivement, il y a la répression, mais il y a aussi la prévention et l'éducation, et donc c'est un triptyque qui fonde notre politique de sécurité. Aujourd'hui à Besançon, il faut que vous sachiez que nous avons réatteint l'objectif minimal. Je suis intervenu plusieurs fois entre autres, et j'ai été entendu par le Ministre de l'époque, à savoir Gérard COLLOMB, qui a donc remis des effectifs. Nous avons l'effectif nominal, nous avons 15 policiers de plus effectivement, vous le savez, à Planoise.

Pour répondre à vos questions, il n'y a pas de difficultés de recrutement, il n'y en a plus au niveau de la police municipale et les engagements que nous avons pris en début de mandat seront respectés, et l'augmentation du corps de policier municipal qui avait été annoncée sera respectée, je pense, à l'unité près. En tout cas, j'espère.

Il n'y a pas de remise à plat des missions de la police nationale et municipale. Il y a un dialogue constant entre Danielle POISSENOT, l'Adjointe, et moi-même, le Préfet et le Directeur de la police nationale, le commissaire principal DESFERET. Il y a donc un dialogue constant qui s'opère.

M. Laurent CROIZIER : Oui, quelques mots. Je voulais profiter aussi de ce dossier pour exprimer toute la reconnaissance que nous portons envers les forces de sécurité. Là, je partage ce qu'a dit M. BIZE, la sécurité est un droit, c'est un enjeu du quotidien pour le citoyen, mais la sécurité est un droit aussi pour le policier, et j'aurais aimé que vous puissiez le dire, puisque je crois qu'à l'échelon national, vous soutenez notamment un certain nombre de méfaits qui sont faits, et c'est un droit aussi pour les habitants des Champs-Élysées. J'aurais aimé vous l'entendre dire.

M. LE MAIRE : Oh, on ne va peut-être pas rentrer là-dedans Monsieur CROIZIER. Vous savez, il faut ne pas opposer les Communistes aux autres. Lorsque le pays était en danger pendant la guerre, les Communistes aussi ont joué leur place à ce moment-là.

M. Laurent CROIZIER : Ça a bien changé.

M. LE MAIRE : Ouais, ouais, non, non, mais on ne va pas rentrer là-dedans.

M. Laurent CROIZIER : Et puis je suis très surpris aussi des propos préliminaires tout à l'heure de M. GROSPERRIN qui se substitue à l'IGPN. Moi, avant de parler de violences policières, j'aurais aimé que l'enquête puisse se faire.

M. LE MAIRE : Écoutez, nous ne sommes ni des justiciers, ni des enquêteurs de l'IGPN, et je pense effectivement...

(Brouhaha dans la salle)

M. LE MAIRE : ... que vous allez entendre le résultat de l'inspection qui a été demandé par le Préfet, et ensuite seulement, on pourra commenter.

Mme Carine MICHEL : Juste une précision, donc les recrutements sont effectifs, les agents vont arriver en juin. Et surtout, indiquer que cinq personnes, cinq ASVP ; donc il y a la promotion interne, on a fait du détachement pour qu'ils puissent être gardiens brigadiers et deux sont lauréats du concours.

M. LE MAIRE : Merci Carine.

M. Michel OMOURI : En début d'année, j'avais soulevé la problématique de la prime exceptionnelle qui était de 19 % sur Besançon, alors qu'au niveau national, on pouvait la monter à 21 %.

M. LE MAIRE : Carine, tu répondras. C'est un sujet que je connais bien pour en parler régulièrement avec l'Adjointe au personnel. Ah, vous n'avez pas fini...

M. Michel OMOURI : Donc je disais qu'en début d'année, j'avais fait cette intervention sur les primes exceptionnelles de 19 % pour Besançon, alors qu'au niveau national, vous pouvez monter à 21 %. Je souhaiterais quand même vous alerter sur une problématique aujourd'hui du CSU. J'entends parler que plus on augmente les caméras, plus on a une difficulté humaine à savoir que le CSU est devenu limité par rapport à la vision qu'on avait sur ces caméras. On a augmenté, je crois, de mémoire, 200 caméras, et j'entends la police municipale me dire que celui qui est derrière les caméras, il a plus la capacité aujourd'hui d'absorber le nombre de caméras supplémentaires. Alors j'aimerais savoir si on a aujourd'hui à travailler sur un futur CSU à Besançon.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous dire que le CSU, il est victime de son succès, parce que nous aurons, pour communiquer bientôt les chiffres, des demandes effectivement d'utilisation des images du CSU par la police nationale et par la justice. Que ça a permis de régler, entre autres en matière d'incendie, beaucoup d'incidents qu'il y a eus, d'incendies... d'actes criminels. Et effectivement, il y a une réflexion en cours concernant le CSU qui est en cours actuellement.

Concernant la prime, je vous en ai peut-être parlé en début d'année. Ça fait trois ans que j'en discute avec les policiers, donc nous réfléchissons à ça. Carine MICHEL va vous répondre, mais ce n'est pas suite à votre demande, dès lors de ma première rencontre avec les policiers municipaux, il y a au moins trois ans, nous avons déjà évoqué ce sujet. Donc ne commencez pas à dire que c'est vous qui l'avez demandé, ça fait trois ans qu'on en parle !

Mme Carine MICHEL : C'est effectivement une demande syndicale qu'on traite depuis le début du mandat.

Néanmoins, j'attire l'attention sur le fait que les agents sont catégorie C, si on donne une prime à certains, il faut qu'on regarde comment on peut faire pour d'autres. Donc c'est en cours d'étude, c'est ce qu'on appelle la prime police qui est aujourd'hui à 19 %, et une étude est en cours pour que, éventuellement, on passe à 20 %. Donc ça, ils sont bien au courant, parce que je les reçois régulièrement, avec Danielle et le Maire.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Mme Carine MICHEL : J'aurais aimé qu'on puisse dire qu'à la dernière CAP, on a ouvert la possibilité au grade de BCP, les brigadiers chefs principaux, on a largement assoupli, il y a eu huit nominations dont trois qui n'encadrent pas. Quand il y a des choses positives, elles n'apparaissent pas souvent.

M. Thibaut BIZE : Je voudrais quand même répondre à M. CROIZIER. Je pense qu'on va toutes nous les faire ! On peut nous reprocher beaucoup de choses, on ne peut pas nous reprocher beaucoup de ne pas avoir d'intérêt pour les conditions de travail et de sécurité des salariés, tout particulièrement les fonctionnaires que sont les fonctionnaires de police. Nous avons, avec mes camarades, fait beaucoup de manifestations pour dénoncer la suppression du nombre de fonctionnaires. Je ne crois pas, Monsieur CROIZIER, que vous ayez manifesté à nos côtés. Et je vous rassure de ces manifestations-là, les Communistes n'ont pas dégradé de mobilier, ni ici, ni aux Champs-Élysées.

M. Christophe LIME : Je vais réinsister un petit peu sur ce que vous venez de dire. Tout à l'heure, vous avez dit : «*Il faut baisser les impôts*». Depuis le début de ce Conseil Municipal, vous n'arrêtez pas de demander des augmentations de dépenses. Je parle à l'Opposition. Quand vous demandez une augmentation de la prime pour pouvoir payer les policiers, qui est-ce qui la paye ? Qui est-ce qui la paye ? Mais c'est pour ça qu'il y a un vrai problème dans votre discours. Systématiquement, vous demandez plus, systématiquement, vous demandez plus et en même temps...

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez pas la parole.

M. Christophe LIME : Mais je sais bien que ça vous dérange ce que je suis en train de vous dire, parce que vous êtes toujours en train de faire de la surenchère, et tout à l'heure, j'étais d'accord avec Michel LOYAT sur le fait de dire qu'il y a un moment, quand on dit qu'on baisse la dépense publique, il va falloir dire là où vous voulez la baisser. Allez-y ! Allez-y, dites ! Allez dire dans la justice, allez dire dans la police, allez dire aux infirmières, allez dire aux EHPAD, allez dire à un certain nombre d'endroits, sur un certain nombre de dispositifs, là où vous voulez baisser à l'intérieur de la fonction publique, y compris territoriale ! Quand on dit qu'on a augmenté le nombre d'effectifs à l'intérieur de la fonction territoriale. Dites-nous où vous voulez supprimer les postes, mais faites-nous un écrit là où vous voulez supprimer des postes de la fonction publique territoriale que vous considérez comme inutiles, y compris à l'image de la baisse des impôts sur lequel vous vous engagez auprès de la population. Voilà.

M. LE MAIRE : Ben tu vas attendre longtemps l'écrit, je te le dis, moi.

M. Michel OMOURI : Alors si j'ai bien compris, la vision de M.LIME, c'est les choix politiques. Donc si j'ai bien compris, pour vous, vous êtes opposés à l'augmentation de la prime de la police municipale, parce que, à vous écouter, c'est ça que vous dites.

M. LE MAIRE : Non, non, mais arrêtez, vous dites n'importe quoi là !

M. Michel OMOURI : Mais si, mais si, attendez...

M. LE MAIRE : Non, non, non, vous ne comprenez pas là !

M. Michel OMOURI : Attendez, laissez-moi terminer. Attendez, c'est un respect, vous nous laissez terminer. Par rapport à ce que disait Carine MICHEL, j'entends ce que dit Carine MICHEL par rapport à une équité

sur les primes, mais excusez-moi, un agent de catégorie B dans un bureau et la police municipale sur le terrain, ce n'est pas la même chose. Donc c'est des choix politiques.

Simplement, si j'ai bien compris votre vision des choses, vous considérez que la police municipale n'est pas une priorité pour vous, pour l'augmentation de ces primes.

M. LE MAIRE : Non, bon écoutez...

M. Michel OMOURI : C'est ça là, aujourd'hui. Donc ça veut dire que la police municipale qui est derrière va entendre sagement ce que vous aviez indiqué à l'instant.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, ce n'est pas correct de dire que nous ne sommes pas pour la police municipale. Non, non, non, mais ce n'est pas moi. Mais moi, je m'associe à ce que dit M. LIME. Voilà, Il n'y a pas de souci. Non, ce ne sont pas des choix politiques, le choix politique, c'est d'avoir dit : *«On n'augmente pas les impôts, on l'a fait...»*.

M. Christophe LIME : Ils baissent !

M. LE MAIRE : Nous, on avait dit : *«On ne les augmente pas»*, on le fait. On avait dit : *«On va augmenter de 17 ou 18 postes de policiers municipaux»*, on le fait. On respecte les engagements, et vous ne nous aurez jamais entendu dire du mal de notre police. Je rends au contraire hommage, tout le temps hommage au professionnalisme de notre police municipale, et à son engagement sur le terrain, comme je rends aussi hommage à la police nationale pour son engagement sur le terrain. Oui...

Vous êtes d'accord avec moi, tout arrive ! Voilà. Je mets au vote le rapport numéro 11, actualisation des emplois permanents. Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 12

Liste des emplois permanents et non permanents à la Ville de Besançon au 1er janvier 2019

«**M. LE MAIRE** : Abstentions ? Oppositions ? C'est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 13

Désaffectation d'un bien (bâtiment Micaud) de la compétence Promotion du tourisme - Retour dans le patrimoine de la Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Ce que je veux dire à ce sujet, c'est qu'actuellement, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt, et qui est en train de se mettre en place et qu'il y aura un certain nombre de personnes qui sont candidates à la reprise de ce bâtiment qui restera propriété de la Ville, puisque nous le mettrons à disposition par le biais d'un bail emphytéotique, puisque le terrain nous appartient, et que ce bâtiment doit rester propriété de la Ville.

Mais nous n'avons pas pour l'instant le résultat de cette consultation. Mais il ne restera pas inoccupé.

Mme Christine WERTHE : Le déménagement de l'Office de tourisme soulève deux questions. La première concerne la mutualisation. Vous évoquiez la mutualisation de certaines fonctions de l'Office de tourisme et de l'Office de commerce. Je me réjouis de constater un regroupement des moyens, mais jusqu'à quel point cette démarche va-t-elle être mise en place ?

Je me permets de retracer l'empilement de structures et de responsables en tout genre, notamment en matière de commerce : adjoint au commerce, Office du commerce, manager de centre-ville, directeur de «Cœur de Ville», et j'en passe. De l'administratif à foison, mais concrètement, pour quels résultats ?

Ma deuxième question concerne le devenir du bâtiment Micaud. Il a été évoqué le projet d'un restaurant gastronomique, pourquoi pas, mais le stationnement est quasiment inexistant dans ce secteur, ce qui met d'emblée en difficulté un établissement de standing à cet endroit. Néanmoins, en cohérence avec l'environnement existant et les projets développés actuellement comme Grandes Heures Nature, pourquoi ne pas utiliser le bâtiment Micaud pour en faire une maison de sports de plein air. Concrètement, cela permettrait entre autres choses les départs de certains circuits, la location de matériel et pourquoi pas quelques infrastructures type vestiaires, consignes, etc. Incidemment, un deuxième site pour Vitalité pourrait aussi voir le jour dans le parc MICAUD.

M. LE MAIRE : Alors écoutez, je vais laisser Thierry MORTON répondre. Concernant le parking, vous savez, les restaurants en ville, ils n'ont pas tous un parking devant la porte. Et puis c'est spécialement bien desservi, il y a le tram, il y a les bus, il y a les modes doux, il y a des vélos. Bon, on peut se garer, et puis marcher, faire 200 mètres à pied quand même. Voilà, il n'y aura pas, rue Bersot, il n'y a pas du parking devant tous les restaurants. Et pourtant, si vous allez quelquefois rue Bersot, ce qui m'arrive assez régulièrement, il y a effectivement beaucoup de monde dans les restaurants. Monsieur GROSPERRIN, on me signale souvent votre présence rue Bersot d'ailleurs là-bas. Non, c'était une boutade, je disais que vous étiez souvent rue Bersot, mais vous avez votre permanence là-bas. C'est pour ça. Et vous n'avez pourtant pas de parking devant votre porte. Donc j'espère bien que vous ne mettez pas votre voiture devant votre porte.

Monsieur MORTON. Je crois qu'on avait demandé qu'il y ait une caméra, oui. Vous voyez que quand c'est justifié, nous le faisons. S'il y a une caméra, elle fonctionne, je n'imagine pas que l'on mette des caméras qui ne fonctionnent pas.

M. Thierry MORTON : Oui. Non, rapidement, Madame WERTHE, chère Christine, mais que se passe-t-il ? Vous êtes au comité de pilotage et vous ne savez pas la fonction de chacun et le comment du pourquoi. C'est une blague !

M. LE MAIRE : Oui, c'est une blague, mais une mauvaise blague.

M. Thierry MORTON : Oui. Alors on va faire vite.

Sur le manager de commerce, ce sont des fonctions essentiellement structurelles, liées sur la vacance commerciale, l'apport et le soutien au niveau des commerçants, ce que j'ai développé tout à l'heure.

«Action Cœur de Ville», on est plus sur une phase d'urbanisme. C'est redessiner la Ville sur des projets... avec des projets leviers qui concernent essentiellement, on l'a dit, l'habitat. Donc on n'est pas sur un empilage, on est sur des fonctions totalement différentes. Une, en termes de pragmatisme et d'efficacité rapide, et d'autres sur du prévisionnel, de l'aménagement, et d'autres compétences plus techniques qui concernent, comme je l'ai dit, le logement et l'habitat.

Sur l'Office du commerce, vous venez régulièrement, donc vous voyez qu'en fait, là, il s'agit plus de mettre en animation la Ville. Donc c'est une fédération, que vous n'avez pas complètement saisi, c'est une fédération de l'ensemble des associations du commerce de l'ensemble de la ville. Donc là, on n'est pas que sur le Cœur de ville, on est sur la ville, sur les quartiers, et sur la périphérie. Voilà.

Pour ce qui est du bâtiment, pour répondre très vite, et le parking, bon, de toute façon, il n'y aura pas une capacité de... si éventuellement c'était un restaurant, de 800 couverts non plus. On ne va pas tomber par terre, et sur le soir, il y a quand même largement de la place autour de ce lieu pour pouvoir se garer. Voilà.

Et puis enfin, pour terminer sur les fonctions mutualisées de l'Office du tourisme et de l'Office de commerce, ben oui, ça va dans le bon sens. Quand il y a effectivement un certain nombre de demandes ou de choses sur lesquelles on peut intervenir ou répondre et qu'on peut faire un guichet unique, ça va dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Oppositions ? Abstentions ? Ce rapport 13 est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 14

Demande de renouvellement de l'habilitation du service commun d'Archéologie préventive de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 15

Approbation du règlement intérieur de la salle Gavroche de la Maison Victor Hugo

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 16

Direction Citadelle - Demi-journée soigneur - Règlement de l'activité

«**M. LE MAIRE** : Demi-journée soigneur pour aller soigner les fauves. Peut-être aurions-nous besoin aussi de quelques personnes ici dans notre assemblée, quelquefois. Non, c'était une boutade ! Peut-être !

Ouais, ouais. Il y a quelques médecins, c'est vrai. Bon, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions sur le point 16 ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 17

Congrès - Attribution de subventions - 2ème répartition au titre de l'année 2019

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas d'oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 18

Subventions à des associations culturelles - Première attribution 2019

«**M. LE MAIRE** : Il faut voter par vote séparé car il y a beaucoup de personnes qui sont membres d'associations, c'est compliqué.

Alors subvention dans un dispositif «soutien au projet», dispositif 1, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté. Des personnes ne prennent donc pas part au vote, il y a le détail à la fin.

Donc subvention, pour le point numéro 2, dans le cadre du dispositif de soutien aux pratiques, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Donc pour le point numéro 3, soutien enseignement musical. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté.

Sachant que vous noterez bien qu'un certain nombre de collègues n'ont pas pris part au vote».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 19

Institut Supérieur des Beaux-Arts - Les 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon - Subventions d'équipement et fonctionnement 2019

«**M. LE MAIRE** : Là aussi, il faut un vote séparé.

Donc l'EPCC les 2 Scènes. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté.

L'ISBA, Institut Supérieur des Beaux-Arts, oppositions, abstentions ? C'est adopté.

Je voulais simplement profiter de ce rapport pour vous dire que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement le ministre de la Culture, que j'ai défendu un certain nombre de dossiers et que nous avons des réponses très favorables du ministère de la Culture, entre autres concernant l'EPCC les 2 Scènes. La dotation de fonctionnement va donc augmenter de 150 000 €, donc pour les 2 Scènes.

Concernant les grands projets d'investissement de la Culture, nous avons aussi des réponses favorables, et surtout, ce qui est très important à signaler donc à notre assemblée, c'est qu'à titre tout à fait exceptionnel, la subvention pour les études et les travaux de la Grande bibliothèque est portée de 33 à 40 %, et 50 % des dépenses hors taxes éligibles pour le mobilier, ce qui est assez exceptionnel. Alors quand j'entends dire par exemple... je sais plus qui nous l'a dit, que ça balbutiait... Monsieur FAGAUT, que ça balbutiait à Saint-Jacques, la semaine dernière ou il y a 15 jours, nous avons lancé un concours d'architecte pour un projet de près de 50 M€. Alors si ça c'est un balbutiement, qu'est-ce que ça va être quand on va être en pleine action.

M. Dominique SCHAUSS : Je voulais préciser effectivement à Monsieur FAGAUT que pour un projet qui ne décollait pas, 50 M€ pour un équipement -unique en France- qui va réunir une bibliothèque universitaire et une Grande bibliothèque de lecture publique à l'échelle de l'Agglomération, quand même quoi, excusez du peu. On va recevoir d'ailleurs les architectes qui ont été sélectionnés par un jury, demain, et donc on verra le projet à l'automne. Donc pour un projet qui balbutie, c'est quand même pas mal.

M. LE MAIRE : Ce niveau de subventions est assez exceptionnel.

Concernant les 2 Scènes on a voté par vote séparé, donc c'est fait».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 20

Convention de partenariat 2019-2021 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 21

Aide aux Temps Libres (ATL) - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) -
Avenant à la convention signée avec la CAF du Doubs

«**M. LE MAIRE** : C'est accepté. Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 22

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financements 2019 -
1^{ère} répartition des subventions aux associations

«**M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? Remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 23

Maisons de quartier associatives - Subventions de fonctionnement 2019

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 24

Vie Associative - Première attribution de subventions 2019

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 25

Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

«**M. LE MAIRE** : Soutien au Festival LUDINAM qui est un festival qui se porte bien et qui démarre bien. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté.

Mme Karima ROCHDI : Alors, je voulais revenir sur les rencontres associatives. Le 19 janvier dernier ont eu lieu les rencontres associatives, portées par le service vie associative. Pour la première fois, les 1 138 associations bisontines référencées par la collectivité ont été conviées à une journée d'échanges et de travail. L'objectif est de créer un temps de dialogue entre les associations et avec la collectivité, de faire connaître les services apportés par la collectivité aux associations, de réaffirmer l'importance que donne la municipalité à la parole des acteurs associatifs pour co-construire les politiques publiques les concernant, aussi d'adapter les actions existantes aux besoins changeants des associations, et éventuellement mettre en place de nouvelles politiques publiques.

Le service «vie associative» a souhaité associer l'ensemble des services qui sont en lien de manière directe ou indirecte avec les associations. Une vraie dynamique s'est déclenchée. Un certain nombre d'agents ont été présents, ont participé à l'encadrement des tables rondes et ont échangé avec les membres associatifs. Je cite la Vie des quartiers, services ressources, Démocratie participative, maison de quartier Montrapon, maison de quartier Grette/Butte Planoise, Mission lutte contre la discrimination, le CCAS à travers tous ses services, mission intergénération, la maison des seniors, pardon, antenne sociale, la Direction des sports, Direction communication, Direction action culturelle, Direction hygiène santé, Direction contrat de Ville, Direction espaces verts, sportifs, forestiers.

Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des services qui étaient présents avec nous ce jour-là qui ont porté la journée et je remercie aussi les élus qui étaient présents auprès de nous toute la journée.

Donc un bilan rapide. Donc 200 membres associatifs présents ce jour-là pour 100 associations avec une qualité d'échange et un retour très positif de la part des participants. On a lancé un bilan auprès des associations. Donc sur l'ensemble des personnes qui ont répondu, 50 % des réponses pour «très satisfait», et 47 % pour «satisfait». À la question : «*Souhaitez-vous qu'un tel événement se reproduise ?*», une seule personne a répondu non, mais 98 % de participants ont souhaité renouveler l'expérimentation.

M. LE MAIRE : Merci Karima.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Oui, alors pour moi, c'étaient les subventions de la vie associative, donc je n'ai pas trop compris l'intervention. Après, si on peut faire le lien et je ne savais pas qu'on était ici pour s'autoféliciter des organisations qu'on aurait pu avoir. Moi, je souhaite vraiment aussi associer à cette initiative Éric COMMEAU, parce qu'on avait travaillé avec le Maire, on en avait discuté au début du mandat pour réussir à réaliser donc cette réunion, ce rassemblement. Et j'avais échangé donc avec la cheffe de service, Julie AUTARD, donc avant mon retrait de délégation, pour que cette organisation puisse avoir lieu donc au mois d'octobre-novembre mais cette organisation a été reportée d'octobre-novembre à janvier, sur une date qu'on avait réservée déjà depuis deux ans. C'est pour ça que le Kursaal, vous le savez très bien, dès que vous réservez les salles, ça se fait longtemps avant. Donc je suis très heureux en effet de cette initiative-là.

Monsieur le Maire, vous disiez que cette initiative, ce festival se portait très bien, et que c'était une belle initiative. Et je ne comprends pas pourquoi cette subvention baisse de 30 %, de plus de 30 %, donc c'est un geste politique fort pour cette association qui est en plein développement, cet organisateur. On parlait de contractualisation de baisse budgétaire, et en effet, de contraintes à certains endroits où on est obligé de prendre des choses et je voudrais juste savoir quelle était la justification de cette baisse de 30 % sur cette organisation.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas.

M. Yannick POUJET : En effet, nous avons rencontré l'association Club où nous leur avons signalé en effet que les subventions passaient pour la Direction de la vie des quartiers de 15 000 à 10 000 €. Nous avons réussi à maintenir les 3 000 € des sports, culture et la mission rayonnement. C'est un choix que nous avons fait puisque nous avons besoin de financer d'autres associations. Et puis nous souhaitons travailler avec eux pour justement développer la recherche d'autres modes de financement pour eux, parce que ce projet, en effet, LUDINAM, est excessivement important. Ce qui a été mis en place marche très très bien, je tiens à le signaler. Je félicite le Club pour ça, mais nous essayons de travailler avec eux pour qu'ils diversifient leurs modes de financement et de subventions. Voilà.

M. LE MAIRE : Voilà la réponse.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Moi, je voterai ce rapport sans aucun doute. Je voudrais quand même qu'on revoie ce dossier dans la continuité du mandat. C'est-à-dire qu'on s'était engagés sur cette organisation petit à petit donc de la soutenir. Je vous rappelle quand même qu'au départ, c'est un groupe de jeunes, c'est la jeunesse qui décide de s'organiser, de venir faire une organisation au Kursaal, au grand Kursaal, avec qui on développe d'autres choses avec la Ville, mais aussi, ils ont valorisé le patrimoine, la Citadelle, les Beaux-Arts. Ils font des interventions qui sont multiples dans la Ville ; ce sont 200 bénévoles. Aujourd'hui, c'est 60 heures de bénévolat par semaine. C'est maintenant un CDI. Aujourd'hui, on parle d'emploi et de création d'emplois, c'est aussi un service civique. C'est aussi la première organisation, je vous rappelle, 3 000 personnes sont passées. La deuxième organisation, on est à 10 000 passages. Si je fais le rapport, on donne 500 000 € à Grandes Heures Nature, il y a 30 000 personnes, ça n'a rien à voir, j'en conviens bien. Si on fait le même rapport, ça serait 75 000 €. Donc on a des bénévoles qui se donnent. Le Maire vient expliquer lui-même, et je suis d'accord avec lui, c'est une belle organisation, elle se développe, elle fait de multiples choses. Cette année, elle va doubler sa capacité d'accueil sur ce festival. On a 10 000 passages, on va doubler la capacité. Pour les enfants les plus jeunes, c'est gratuit. Gratuit, volontairement ! Il y a des investissements dans les maisons de quartier, et là, on baisse de 30 %. Donc si on fait un choix de baisse de 30 % sur cette organisation-là, je ne comprendrais pas.

Donc je souhaiterais, voilà, qu'on puisse voter ce rapport, mais qu'on puisse peut-être retravailler, échanger et discuter donc sur l'organisation. Parce que là, apparemment, y a un souci sur la décision technique. Ou alors, c'est une décision politique, claire, de faire une baisse de - 30 %, et auquel cas on se mobilisera pour trouver en effet des financements extérieurs. Alors quand on dit : *«On va les aider à trouver des financements»*, je pense qu'une organisation de ce type-là qui a développé ce qu'elle a développé, avec aujourd'hui, le volume qu'elle a, les sponsors qu'elle a, qu'elle est allée chercher, on ne va pas la regarder d'en haut, et lui dire : *«On va vous apprendre à aller chercher des sponsors et des partenaires»*. Soyons sérieux, on ne va pas aller les aider à le faire. On peut les aider, mais soyons sérieux, soit c'est un geste politique fort, et on accepte cette baisse de 30 %... voilà, je la voterai, parce que je n'ai pas envie que la subvention ne leur revienne pas, mais derrière, on se mobilisera vraiment fortement si ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Vous ferez des manifs.

M. Yannick POUJET : Oui, j'aimerais juste signaler que je ne pense pas regarder les gens de haut, enfin du moins, c'est l'image que j'aimerais donner. Voilà, donc si c'est le genre de propos que vous souhaitez rapporter, eh bien rappez-les, c'est votre problème. Moi, je m'engage à essayer de travailler avec cette association, parce qu'il ne faut pas croire que non plus, ce soit de gaieté de cœur qu'on baisse les subventions comme ça. D'accord ? Vu le nombre de demandes que l'on puisse avoir, ce n'est pas de gaieté de cœur. Il y a des choix qui sont faits. Tu veux entendre le choix, oui, j'ai fait un choix. D'accord ? On choisit de soutenir... je ne baisserai pas plus la subvention. Je comprends que ça puisse poser problème, je l'entends très bien, mais ce n'est pas pour autant que je n'aiderai pas cette association et ce festival qui est un festival excessivement important, d'accord, à se maintenir sur la Ville, sur le long terme.

M. LE MAIRE : Bien. Merci.

Donc je mets au vote ce rapport 25. Il y a des oppositions ? Il n'y en a pas ? Des abstentions ? Non plus. Ce rapport est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 26

Conventions Association pour le Lien, l'Entraide et le Droit à la Différence (ALEDD) -
Centre Omnisports Pierre Croppet (COPC) - Attribution de subventions de
fonctionnement

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 27

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 20 ans de la Maison de Velotte

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 28

Le Refuge - Amélioration de la qualité de vie des jeunes accueillis

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 29

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Observatoire national de la laïcité et l'Observatoire régional de la laïcité de Bourgogne-Franche-Comté

«**M. LE MAIRE** : Nous avons signé une très belle convention cet après-midi avec Jean-Louis BIANCO. Donc il y avait beaucoup de monde, c'était très bien.

Le 29, donc oppositions ? Abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 30

60ème anniversaire de jumelage Besançon - Fribourg-en-Brisgau - Attribution de subventions

«**M. LE MAIRE** : Subventions attribuées qui ne suscitent pas d'observations, ni d'abstentions, ni d'oppositions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 31

Attribution d'une subvention pour un projet international

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 32

Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 33

Restauration scolaire - Lancement d'une étude portant sur l'extension de la capacité d'accueil

M. LE MAIRE : Pas d'oppositions ? Tout le monde est d'accord pour qu'on étudie afin de voir si on peut augmenter les places. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 34

Education - Petite Enfance - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ni d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 35

Subventions à des classes transplantées

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ni d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 36

Versements d'avances sur subventions aux associations inscrites au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ni d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 37

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023 au titre du Fonds d'Intervention Régional, secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 38

Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Entre autres pour Grandes Heures Nature. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 39

Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 40

Subventions à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Programme manifestations sportives, est-ce qu'il y a des oppositions ? C'est adopté.

Le programme animation. C'est un vote séparé qui est demandé. Programme animation, je ne vois pas d'oppositions, pas d'abstentions.

Le programme sports de haut niveau. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 41

Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2019 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 42

Rénovation énergétique de 5 gymnases - Procédure de conception-réalisation

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 43

Jardin des Sciences - Lancement de l'opération - Constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre - Conditions de dépôt des listes

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 44

Jardin des Sciences - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

«**M. LE MAIRE** : Sur la diapositive sont affichés les noms des membres de la Commission d'appel d'offres : c'est donc Anne VIGNOT, suppléant Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Yannick POUJET. Ensuite, c'est Dominique SCHAUSS, Fred ALLEMANN. Nicolas BODIN, Christophe LIME, Pascal BONNET, Catherine COMTE-DELEUZE.

C'est donc adopté puisque je ne vois pas d'oppositions, ni d'abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 45

Espaces verts - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 46

Bâtiment sis 2 Place de la Première Armée Française - Déclassement du domaine public

«**M. LE MAIRE** : C'est donc adopté, je ne vois pas d'oppositions, ni d'abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 47

Bâtiments municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 48

Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles 2019 - Programme de travaux - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 49

Transfert de la compétence Voirie - Apurement, sur l'exercice 2019, de certaines dépenses et recettes relatives à 2018

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 50

Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 1^{ère} programmation

«**M. LE MAIRE** : Appel à projets, vote séparé.

Le point 1, principe d'intervention du contrat de Ville. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Le point 2, subventions de la Ville de Besançon :

Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Volet éducation, parentalité, jeunesse. Pas d'abstentions non plus, pas d'oppositions ? C'est adopté.

Volet sports. Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est adopté.

Volet culture et expression artistique. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Volet santé, accès aux soins. Pas d'oppositions. C'est adopté.

Volet accès aux soins, aux droits sociaux. Pas d'oppositions. C'est adopté.

Volet accès à l'emploi, insertion, accès à la formation, développement économique. Pas d'oppositions. C'est adopté.

Volet lutte contre les discriminations égalité femmes/hommes. Pas d'oppositions, pas d'abstentions, c'est donc adopté.

Participation des habitants à du lien social. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Valeur de la République, le point K, point très important. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Le point n° 3, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Ce rapport est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 51

Contrat de Ville - Convention-cadre régionale de cohésion sociale et urbaine 2017-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Commune de Novillars - Avenant n° 1

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 52

Cession à la Société Score Audit Conseil de places de parking au sein de l'espace industriel de Palente

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 53

NPNRU - Acquisition de l'ancienne station Oil France 3, rue du Luxembourg -
Modification de la délibération du 28 juin 2018

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Question n° 54

Affaires diverses - Motion

«**M. LE MAIRE** : Maintenant, il y a une motion.

M. Cyril DEVESA : Lecture de la motion.

M. LE MAIRE : Merci. Je te remercie.

Donc il n'y a pas de débat. Je veux simplement vous dire que j'ai reçu la Présidente de l'Association les Coquelicots, très longuement. Elle m'a d'ailleurs envoyé une lettre de remerciements en disant qu'elle me remercie d'avoir pris le temps, le 18 mars, de la rencontrer, et de prendre note de ses attentes et demandes. Je lui ai dit qu'en ce qui me concernait, pour les raisons que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, que nous ne prendrions plus part au vote pour ce type de motion puisque je pense qu'il s'agit là de sujets qui doivent être portés au niveau national. Mais que par contre, j'étais totalement d'accord avec leur action. Je ne suis pas d'accord -je lui ai même dit cette formule : «*Je préfère l'action à la motion*»-. Oui, je préfère l'action à la motion et c'est pour cela qu'elle me propose -et nous nous reverrons ensemble avec les adjoints concernés- pour continuer à travailler sur les cantines scolaires, sur les jardins, les écoles, la pédagogie, les ceintures vertes et maraîchères. Il y a des propositions. Chacun bien sûr votera comme il le souhaite. Moi, je pense que l'on doit aller dans cette direction-là, et la Ville de Besançon l'a montré. Ce matin, j'étais encore à un colloque, à un atelier de travail, donc c'était où, à la Citadelle, qui montre que nous avons dans ce domaine-là beaucoup fait. Moi, je pense que... ce que je veux éviter surtout, c'est qu'il y ait à chaque Conseil municipal des motions de ce type-là même si je suis tout à fait favorable à ce que... Tu entends Cyril ? Ce que vous dites là, je suis favorable à ça. Moi, je préfère travailler avec l'association. pour faire ça. Non, il y en aura... À chaque fois, on en aura.

Bon, quels sont ceux qui sont pour ? 27. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y a pas de vote contre, les autres ne participent pas au vote. C'est adopté.

La séance est levée».